

2e semestre 2019

BULLETIN MUNICIPAL N°1

Riv' info



INFORMER



FINANCER



BÂTIR



ÉDUQUER



S'ASSOCIER



CONTACTER

Sommaire



L'édito du maire	Page 3
Délibérations conseil municipal	Page 4
Budgets / Investissements	Page 16
Informations diverses	Page 18
<i>Inauguration des équipements</i>	
<i>Centre communal d'action sociale (ccas)</i>	
<i>Vignette crit'air</i>	
<i>Les adresses au 1er janvier 2019</i>	
<i>Listes électorales</i>	
<i>Recensement militaire</i>	
Bâtir	Page 20
<i>Contrat d'objectifs développement durable</i>	
<i>Urbanisme : liste des déclarations</i>	
Etat civil 1^{er} semestre 2019	Page 22
Éducation / RPI	Page 23
Associations	Page 26
<i>Amicale laïque du RPI du Couesnon</i>	
<i>Comité des fêtes de Saint-Jean-sur-Couesnon</i>	
<i>Sur les pas de Rachel</i>	
<i>Bibliothèques</i>	
<i>Avenir club du couesnon « ACC »</i>	
<i>Indépendance de Saint-Georges de Chesné (ISGC)</i>	
<i>Club de la 2e jeunesse</i>	
<i>Association Saint-Martin</i>	
<i>Association EPAL</i>	
<i>Calendrier prévisionnel des animations associatives</i>	
Informations déchets	Page 37
Contacts / Les divers services	Page 38



C'est avec plaisir que je m'adresse à vous, habitants de Rives-du-Couesnon pour la première fois dans ce nouveau bulletin municipal de notre jeune commune. Vous découvrirez en même temps notre nouveau logo, qui est le signe de notre dynamisme et du maintien de nos origines historiques au travers de la ruralité

Depuis près de six mois maintenant, vos élus et l'ensemble des agents municipaux travaillent activement, et dans la continuité des années passées, à la réussite de notre rapprochement.

Cette année 2019 est une année importante de transition et de construction pour notre nouvelle commune. Nous poursuivons ainsi les dossiers issus de nos 4 communes historiques : le contrat d'objectif et les travaux du parking de l'école à Saint-Marc, la réfection de la toiture de l'école de Vendel, le projet HTAG à Saint-Georges et la deuxième tranche de la ZAC à Saint-Jean. Nous avons également beaucoup de délibérations à prendre pour harmoniser de multiples sujets.

Plusieurs enjeux majeurs sont sur la table cette année :

- Tout d'abord, la réussite de la fusion de nos équipes administratives et techniques. L'aspect ressources humaines est pour moi en effet très important.
- Ensuite, le maintien et l'amélioration de nos services à la population au cœur de nos quatre bourgs : ouverture des mairies, écoles, ALSH, micro-crèche, médiathèques, ainsi que le soutien de nos commerces.
- Enfin, la fusion de nos 4 équipes municipales, qui vous représentent, pour que des élus intéressés et motivés soient des élus efficaces !

Il reste du travail, les prochains mois resteront chargés jusqu'à la prochaine échéance électorale de mars 2020.

Je vous souhaite un bel été et une bonne rentrée, à bientôt,

David Lebouvier

Maire de Rives-du-Couesnon



Réunion du conseil municipal Jeudi 10 janvier 2019

Présents (42) :

P. Prodhomme - D. Lebouvier - V. Baron
E. Rochelle - J. Prigent - G. Jourdan - R. Roger
L. Jalloin - D. Chidenne - S. Bobet - C. Gillette
C. Cornée - B. Turoche - B. Rallier - C. Pasquet
JM. Prieur - V. Pigeon - G. Léonard - S. Février
M. Bescher - C. Cornec - D. Royer - MC. Delhayé
D. Froc - I. Charraud - E. Pelé - F. Garnier - JF. Vallée
L. Lemoine - JM. Clairay - J. Bouvet - V. Georgeault
K. Cochet - JY. Blin - JP. Guénard - W. Godeux
A. Jouvin - K. Héliès - P. Legay - J. Masson - J. Énard
P. Labbé

Absents excusés (3) :

C. Pégny - A. Voutat - Y. Boulay

Absents (6) :

T. Gidel - JP. Boutel - A. Chesnel - P. Auffret
S. Meur - L. Danko

Élection du maire de la commune nouvelle de rives-du-couesnon

J. Masson, doyen d'âge et président de la séance, demande aux éventuels candidats de se présenter :

D. Lebouvier est candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 44

Nombre de votants : 44

Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20 (des exprimés)

A obtenu :

D. Lebouvier : 38 voix

J. Énard : 1 voix

David Lebouvier, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de la commune nouvelle de Rives-du-Couesnon et immédiatement installé.

Élection des adjoints au maire

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 44

Nombre de votants : 44

Bulletins blancs ou nuls : 8

Suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19 (des exprimés)

A obtenu :

Liste de F. Garnier : 36 voix

Après avoir voté à bulletin secret et à la majorité absolue,

Ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par F. Garnier, à savoir :

Françoise Garnier
Gilbert Léonard
Christelle Cornée
Joël Prigent
Véronique Pigeon
Jean-Yves Blin
Valérie Baron
Christian Pasquet
Valérie Georgeault
Jean-Paul Guénard

Nomination des maires délégués

Monsieur le Maire de la commune nouvelle rappelle que la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles :

1° L'institution d'un maire délégué ;

2° La création d'une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants de la commune déléguée. Il rappelle également les compétences du maire délégué définies par la loi et rappelées dans la charte fondatrice :

- Il est officier d'état civil et de police judiciaire.
- Il peut être chargé de l'exécution des lois et règlements de police dans la commune déléguée.
- Il peut recevoir des délégations territorialisées de la part du maire de la commune nouvelle.
- Il rend un avis sur les autorisations d'urbanisme, permissions de voirie, projets d'acquisition, d'aliénation d'immeubles (etc.) réalisés par la commune nouvelle.
- Il est informé des déclarations d'intention d'aliéner lors des procédures de préemption.

Enfin, le Maire de la commune nouvelle rappelle que par dérogation, les maires des anciennes communes en fonction au moment de la création de la commune nouvelle deviennent de droit, maires délégués jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

Le conseil municipal **APPROUVE** la nomination de :

- J. Énard au poste de maire délégué de la commune déléguée de Saint-Georges-de-Chesné,
- P. Prodhomme au poste de maire délégué de la commune déléguée de Saint-Jean-sur-Couesnon,
- J. Masson au poste de maire délégué de la commune déléguée de Saint-Marc-sur-Couesnon,
- B. Turoche au poste de maire délégué de la commune déléguée de Vendel.

Adoption du tableau du conseil municipal

Le conseil municipal **PROCÈDE** à l'adoption de l'ordre du tableau comme suit :

Maire, David Lebouvier
Première adjointe, Françoise Garnier
Deuxième adjoint, Gilbert Léonard
Troisième adjointe, Christelle Cornée
Quatrième adjoint, Joël Prigent
Cinquième adjointe, Véronique Pigeon
Sixième adjoint, Jean-Yves Blin
Septième adjointe, Valérie Baron
Huitième adjoint, Christian Pasquet
Neuvième adjointe, Valérie Georgeault
Dixième adjoint, Jean-Paul Guénard
Maire délégué, Pierre Prodhomme
Conseiller municipal, Gérard Jourdan
Conseillère municipale, Ramatoulaye Roger
Conseiller municipal, Ludovic Jalloin
Conseiller municipal, Emmanuel Rochelle
Conseiller municipal, David Chidenne
Conseillère municipale, Stéphanie Bobet
Conseiller municipal, Thomas Gidel
Conseillère municipale, Corinne Gillette
Maire délégué, Bernard Turoche
Conseiller municipal, Bernard Rallier
Conseiller municipal, Jean-Pierre Boutel
Conseiller municipal, Jean-Michel Prieur
Conseiller municipal, Christophe Pégné
Conseiller municipal, Arnaud Chesnel
Conseillère municipale, Sarah Février
Conseillère municipale, Monique Bescher
Conseillère municipale, Chrystèle Cornec
Conseiller municipal, Didier Royer
Conseillère municipale, Marie-Claude Delhayé
Conseiller municipal, Dominique Froc
Conseillère municipale, Isabelle Charraud
Conseiller municipal, Emmanuel Pelé
Conseiller municipal, Jean-François Vallée
Conseiller municipal, Loïc Lemoine
Conseiller municipal, Jean-Michel Clairay
Conseillère municipale, Armelle Voutat
Conseiller municipal, Jérôme Bouvet
Conseiller municipal, Philippe Auffret
Conseiller municipal, Katell Cochet
Conseillère municipale, Soazic Meur
Conseiller municipal, Wilfrid Godeux
Conseillère municipale, Amélie Jouvin
Conseiller municipal, Yannick Boulay
Conseillère municipale, Karine Héliers
Conseillère municipale, Patricia Legay
Maire délégué, Jules Masson
Maire délégué, Joseph Énard
Conseiller municipal, Pascal Labbé
Conseiller municipal, Ludovic Danko

Création des commissions municipales

Conformément à la charte fondatrice de la commune nouvelle, il est proposé au conseil municipal de créer 11 commissions permanentes pour la durée du présent mandat municipal, auxquelles pourront éventuellement s'ajouter des commissions temporaires.

1^{re} adjointe : F. Garnier, déléguée :

- en tant qu'adjoint référent, dans le domaine de la « Culture »

- en tant qu'adjoint associé, dans le domaine « Jeunesse-enfance-séniors »

2^e adjoint : G. Léonard, +délégué :

- en tant qu'adjoint référent, dans le domaine des « Affaires scolaires »

- en tant qu'adjoint associé, dans le domaine « l'Aménagement-urbanisme » et dans le domaine de la « Vie associative et sportive »

3^e adjointe : C. Cornée, déléguée :

- en tant qu'adjoint associé, dans le domaine des « Affaires scolaires » et dans le domaine des « Ressources humaines »

4^e adjoint : J. Prigent, délégué :

- en tant qu'adjoint référent, dans le domaine des « Ressources humaines » et dans le domaine « Bâtiments-sécurité »

5^e adjointe : V. Pigeon, déléguée :

- en tant qu'adjoint référent, dans le domaine « Jeunesse-enfance-séniors »

- en tant qu'adjoint associé, dans le domaine de la « Culture »

6^e adjoint : JY. Blin, délégué :

- en tant qu'adjoint référent, dans le domaine « Voirie-réseaux »

- en tant qu'adjoint associé, dans le domaine « Espaces verts-cimetières »

7^e adjointe : V. Baron, déléguée :

- en tant qu'adjoint référent, dans le domaine « Communication »

8^e adjoint : C. Pasquet, délégué :

- en tant qu'adjoint référent, dans le domaine « Espaces verts-cimetières »

- en tant qu'adjoint associé, dans le domaine « Voirie-réseaux »

9^e adjointe : V. Georgeault, déléguée :

- en tant qu'adjoint référent, dans le domaine « Vie associative et sportive »

- en tant qu'adjoint associé, dans le domaine « Communication »

10^e adjoint : JP. Guénard, délégué :

- en tant qu'adjoint associé, dans le domaine « Voirie-réseaux »

Indemnités de fonction des élus

Le conseil municipal **DÉCIDE** (2 abstentions) de fixer pour les élus de la commune nouvelle de Rives-du-Couesnon comme suit :

. au maire : une indemnité mensuelle de 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1 672,44 € brut à ce jour ;

. aux adjoints : une indemnité mensuelle définie comme suit :

- 1^{re} adjointe : 12,48 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 485,40 € brut à ce jour

- 2^e adjoint : 12,48 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 485,40 € brut à ce jour

- 3^e adjointe : 8,24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 320,49 € brut à ce jour

- 4^e adjoint : 12,48 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 485,40 € brut à ce jour

- du 5^e adjoint au 10^e : 8,24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 320,49 € brut à ce jour.

. aux maires délégués de Saint-Georges-de-Chesné : une indemnité mensuelle de 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1 205,71 € brut à ce jour,

. au maire délégué de Saint-Jean-sur-Couesnon : une indemnité mensuelle de 34,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1 337,95 € brut à ce jour, selon règle de non-cumul,

. de Saint-Marc-sur-Couesnon : une indemnité mensuelle de 24,80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 964,57 € brut à ce jour, selon règle de non-cumul,

. de Vendel : une indemnité mensuelle de 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 661,20 € brut à ce jour, selon règle de non-cumul.

Réunion du conseil municipal Jeudi 17 janvier 2019

Présents (32) :

D. Lebouvier - F. Garnier - G. Léonard - C. Cornée
J. Prigent - V. Pigeon - JY. Blin - C. Pasquet
V. Georgeault - JP. Guénard - P. Prodhomme
L. Jalloin - E. Rochelle - D. Chidenne - C. Gillette
B. Turoche - C. Pégny - S. Février - M. Bescher
D. Royer - MC. Delhaye - I. Charraud - JF Vallée
L. Lemoine - J. Bouvet - S. Meur - W. Godeux
K. Héliès - P. Legay - J. Masson - J. Énard

Absents excusés (8) :

V. Baron - R. Roger - D. Froc - JM. Clairay - A. Voutat
P. Auffret - K. Cochet - A. Jouvin

Absents (11) :

G. Jourdan - S. Bobet - T. Gidel - B. Rallier
JP. Boutel - JM. Prieur - A. Chesnel - E. Pelé
Y. Boulay - P. Labbé - L. Danko.

Délégations attribuées par le conseil municipal au maire

Afin d'assurer un fonctionnement rapide de l'administration communale et de faciliter la gestion au quotidien, Monsieur le Maire peut bénéficier d'une délégation de pouvoir pour intervenir, sans décision du conseil municipal, dans les domaines limitativement prévus par le Code général des collectivités (CGCT). Le conseil municipal :

DÉLÈGUE au Maire les attributions prévues par le Code général des collectivités (CGCT) ;

RAPPELLE que les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues feront l'objet d'une information en séances de conseil municipal ;

AUTORISE les maires délégués et la première adjointe à exercer les fonctions que le conseil municipal délègue au Maire par la présente délibération si celui-ci venait à être empêché de les exercer.

Élection des membres du conseil municipal siégeant au centre communal d'action sociale

En ce début de mandature, le conseil municipal doit élire la moitié des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, sachant que le nombre de ses membres a été fixé à **16**, l'élection porte donc sur **8** membres du conseil municipal.

Le conseil municipal **PROCÈDE** à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 38

Nombre de bulletins : 38

Bulletins blancs : 2

Suffrages valablement exprimés : 36

La liste obtient 36 voix.

Sont donc élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

F. Garnier, P. Prodhomme, G. Jourdan, E. Rochelle,
S. Bobet, C. Gillette, B. Turoche, J. Masson.

Désignation des représentants au sein des syndicats

La commune nouvelle sera substituée aux communes de Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon et Vendel dans les syndicats mixtes dont ces communes étaient membres :

○ Syndicat intercommunal de regroupement scolaire

Commune déléguée	Titulaires	Suppléants
St-Georges	Érard - Legay Voutat	Georgeault
St-Jean	Prodhomme Lebouvier Bobet	Jalloin
St-Marc	Masson Léonard - Pégny	Charraud
Vendel	Turoche Delhaye	Cornée

○ Syndicat intercommunal des eaux de Chesné

Commune déléguée	Titulaires	Suppléants
St-Georges	Érard Garnier	Cochet
St-Jean	Rochelle Baron	Prodhomme
St-Marc	Chesnel Royer	Labbé
Vendel	Boutel Pasquet	Rallier

○ Syndicat intercommunal de traitement des eaux usées de la Chapelle Saint-Aubert et Vendel

Commune déléguée	Titulaires	Suppléants
Vendel	Turoche Godeux	Danko

○ Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères

Commune déléguée	Titulaires	Suppléants
St-Georges	Froc	Garnier
St-Jean	Prigent	Gidel
St-Marc	Masson	Pigeon
Vendel	Boutel	Guénard

○ Syndicat départemental d'énergie 35

Commune déléguée	Titulaires	Suppléants
St-Georges	Lemoine	
St-Jean	Prodhomme	Prigent
St-Marc	Labbé	
Vendel	Boutel <u>remplacé par C. Pasquet</u>	

○ Syndicat intercommunal à vocation multiple du Haut-Couesnon

Commune déléguée	Titulaires	Suppléants
St-Georges	Blin	Lemoine
St-Jean	Jourdan	Chidenne
St-Marc	Vallée	Pégny
Vendel	Guénard	Prieur

○ Schéma de cohérence territoriale du Pays de Fougères

Commune déléguée	Titulaires	Suppléants
St-Georges	Érard - Garnier	Meur - Froc
St-Jean	Rochelle - Baron	Lebouvier
St-Marc	Léonard - Vallée	Masson - Pégny
Vendel	Turoche - Pasquet	

Représentants à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale de la Société Publique Locale

Le conseil municipal **DÉSIGNE** G. Léonard comme délégué de Rives-du-Couesnon pour siéger au sein de l'assemblée spéciale en lieu et place des délégués désignés par les communes historiques préalablement à la fusion

Représentant au sein des commissions obligatoires : la commission de contrôle de la liste électorale

Dans le cadre de la mise en place du Répertoire électoral unique selon la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019, le conseil municipal doit désigner un conseiller municipal selon l'article L19 du Code électoral pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut, du plus jeune conseiller municipal, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation.

Le conseil municipal **DÉSIGNE** I. Charraud.

Convention restauration convivio

Le conseil municipal **DÉCIDE** (1 abstention) de donner un accord de principe pour la signature de la convention de restauration avec Convivio pour la fabrication et la fourniture des repas de restauration collective.

Assurances professionnelles, multirisques, véhicules

Dans le cadre de la commune nouvelle, il y a lieu d'harmoniser l'ensemble des contrats et d'intégrer les équipements de la commune de Vendel.

Le conseil municipal **ACCEPTE** les propositions d'assurance de Groupama "Villasur", "Flotte automobile" et "Mission collaborateurs et administrateurs".

Amendes de police

Le conseil municipal **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police dans le cadre de l'aménagement piétonnier le long de la RD 812 en vue de sécuriser l'accès à l'arrêt de bus situé au lieu-dit "La Juhellerie".

Réunion du conseil municipal Jeudi 7 février 2019

Présents (32) :

D. Lebouvier - F. Garnier - G. Léonard - C. Cornée
J. Prigent - V. Pigeon - JY. Blin - C. Pasquet
V. Georgeault - JP. Guénard - L. Jalloin - E. Rochelle
D. Chidenne - S. Bobet - B. Turoche - B. Rallier
S Février - M. Bescher - C. Cornec - D. Royer
MC. Delhaye - D. Froc - JF. Vallée - L. Lemoine
JM. Clairay - W. Godeux - K. Héliès - P. Legay
J. Masson - J. Énard - P. Labbé

Absents excusés (11) :

V. Baron - P. Prodhomme - C. Gillette - C. Pégny
I. Charraud - A. Voutat - J. Bouvet - S. Meur
A. Jouvin - K. Cochet - W. Godeux

Absents (10) :

J. Jourdan - R. Roger - T. Gidel - JP. Boutel
JM. Prieur - A. Chesnel - E. Pelé - P. Auffret
Y. Boulay - L. Danko

Recrutement de contractuels

Le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux recrutements de contractuels pour nécessité de service ;

FIXE la rémunération au 1^{er} échelon du grade concerné par les besoins,

Création de postes dans le cadre d'avancements de grade

Suite à la création de la commune nouvelle réorganisant les services et compte tenu de l'évolution des postes de travail, des missions assurées par les agents, des besoins de service et de l'évolution des fiches de postes, le conseil municipal **DÉCIDE** la création :

- à compter du 1^{er} mars 2019, d'un poste de rédacteur principal 1^{re} classe à temps complet (35/35^e) suite à la réussite d'un examen professionnel,
- de la création, à compter du 1^{er} mars 2019, d'un poste de rédacteur principal 1^{re} classe à temps complet (35/35^e),
- à compter du 1^{er} mars 2019, d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe à temps complet (35/35^e),
- à compter du 1^{er} mars 2019, d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet (35/35^e),

Adoption du tableau des effectifs

Le conseil municipal **ACCEPTE** la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} mars 2019, comme suit :

- création de deux postes de rédacteur territorial principal 1^{re} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2019,

- création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{re} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2019,
- création d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2019,

Désignation du correspondant défense

Le conseil municipal **désigne** J. Prigent correspondant défense de la commune.

Indemnisation des frais de déplacement des agents

Le conseil municipal **DÉCIDE** :

- de prendre en compte le remboursement des frais d'hébergement dans la limite de 60€ dès lors que l'agent a été préalablement autorisé. Le remboursement intervient sur présentation des pièces justificatives ;
- de dépasser pour une durée limitée et autorisée au cas par cas les taux forfaitaires des indemnités de mission et de stage, dans la limite des sommes effectivement engagées par l'agent et après y avoir été préalablement autorisé.

Désignation des membres de la commission d'appels d'offres

Le conseil municipal **DÉCIDE** de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Sont ainsi déclarés élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
J. Énard	J. Bouvet
J. Masson	G. Léonard
B. Turoche	C. Pasquet

Désignation des membres des commissions municipales

Le conseil municipal **désigne** au sein des commissions suivantes :

		St-Georges	St-Jean	St-Marc	Vendel
Finances	J. Énard - P. Prodhomme J. Masson - B. Turoche	D. Froc		JF. Vallée	C. Pasquet
Ressources Humaines	J. Prigent <i>C. Cornée</i>	A. Jouvin	C. Gillette	S. Février	W. Godeux
Affaires scolaires	G. Léonard <i>C. Cornée</i>	P. Legay A. Voutat	S. Bobet G. Jourdan	I. Charraud	
Jeunesse Enfance Seniors	V. Pigeon <i>F. Garnier</i>	K. Héliès	R. Roger C. Gillette	I. Charraud	M. Bescher
Culture	F. Garnier <i>V. Pigeon</i>	K. Cochet P. Legay	V. Baron S. Bobet	G.. Léonard	C. Cornée
Communication	V. Baron <i>V. Georgeault</i>	K. Héliès		C. Cornec V. Pigeon	W. Godeux
Vie associative & sportive	V. Georgeault <i>G. Léonard</i>	L.Lemoine D. Froc	R. Roger	D. Royer	M. Bescher MC. Delhaye
Espaces verts, cimetières & fleurissement	C. Pasquet <i>JY. Blin</i>		P. Prodhomme L. Jalloin	JM. Clairay V. Pigeon I. Charraud	MC. Delhaye M. Bescher
Bâtiments & Sécurité	J. Prigent <i>C. Pasquet</i>	J. Bouvet V. Georgeault	L. Jalloin E. Rochelle	C. Pégné G. Léonard	JP.. Guénard
Urbanisme & Aménagement	J. Énard - P. Prodhomme J. Masson - B. Turoche <i>G. Léonard</i>	D. Froc	E. Rochelle D.. Chidenne	D. Royer	
Voirie & Réseaux	JY. Blin <i>JP. Guénard</i>	L. Lemoine J. Bouvet	D.. Chidenne L. Jalloin	P. Labbé J. Masson	B. Rallier

Modification des statuts du sirs

Le conseil municipal **ÉMET** un avis favorable aux modifications statutaires portant sur les noms des communes adhérentes, le nom du SIRS du Couesnon, l'adresse de la mairie de Rives-du-Couesnon et le nombre de délégués (10 délégués titulaires et 4 suppléants).

Adhésion au groupement de commandes de fourniture d'énergie créé par le sde 35

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Rives-du-Couesnon d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Le conseil municipal **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Rives-du-Couesnon au groupement de commandes de fourniture d'énergie créé par le SDE35

Modification des statuts de fougères agglomération

Des modifications statutaires sont proposées avec effet au 1^{er} janvier 2019 pour tenir compte de l'extension de la compétence lecture publique sur l'ensemble des communes membres, de la suppression des articles 6 à 12 de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2018, devenus obsolètes ; de la nouvelle rédaction, dans le paragraphe "Habitat", pour les opérations programmées d'amélioration de l'habitat et aides

financières en secteur diffus, de la rédaction complétée concernant la fourrière animale en y intégrant le ramassage des chiens et chats errants. Le conseil municipal **ÉMET** un avis favorable à ces modifications statutaires.

Réunion du conseil municipal Jeudi 7 mars 2019

Présents (26) :

D. Lebouvier - F. Garnier - G. Léonard - C. Cornée
J. Prigent - V. Pigeon - JY. Blin - V. Baron
C. Pasquet - V. Georgeault - JP. Guénard
P. Prodhomme - L. Jalloin - D. Chidenne - C. Gillette
B. Turoche - M. Bescher - MC. Delhaye - D. Froc
I. Charraud - JF. Vallée - K. Cochet - K. Héliès
P. Legay - J. Masson - J. Énard

Absents excusés (11) :

R. Roger - E. Rochelle - S. Bobet - S. Février
C. Cornec - D. Royer - L. Lemoine - A. Voutat
J. Bouvet - W. Godeux - Y. Boulay

Absents (14) :

G. Jourdan - T. Gidel - B. Rallier - JP. Boutel
JM. Prieur - C. Pégné - A. Chesnel - E. Pelé
JM. Clairay - P. Auffret - S. Meur - A. Jouvin
P. Labbé - L. Danko

Services périscolaires : affiliation au centre de remboursement de chèque emploi universel (cesu)

Le conseil municipal **DÉCIDE** d'étendre l'acceptation à compter du 1^{er} avril 2019 des CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour l'ensemble des garderies de la commune de Rives-du-Couesnon (à savoir extension pour les garderies des communes historiques de Saint-Georges-de-Chesné et de Saint-Marc-sur-Couesnon).

Adhésion au service du délégué à la protection des données du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entre en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Monsieur Le Maire **EST AUTORISÉ** à faire appel à ce service et à désigner le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données.

Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial

Compte tenu de l'accroissement d'activité du fait du passage en commune nouvelle et de la nomination d'un adjoint technique au poste de responsable du service technique, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi à mi-temps.

Le conseil municipal **DÉCIDE** (1 voix contre) de créer cet emploi.

Décision du maire

✓ *Décision n°2019.3 du 15/02/2019*

Signature de l'acte d'engagement et du cahier des clauses administratives et particulières liés à la réalisation de l'étude sur la ZAC de la Prairie par la société TECAM de Fougères comprenant :

- des esquisses, des études d'avant-projet sommaire et des études d'avant-projet : 9 600€ HT ;
 - une option relative à la constitution du dossier de permis d'aménager : 3 500€ HT ;
- soit un montant global de 13 100€ HT ou 15 720€ TTC.

Réunion du conseil municipal Jeudi 28 mars 2019

Présents (27) :

D. Lebouvier - F. Garnier - G. Léonard - C. Cornée
J. Prigent - V. Pigeon - JY. Blin - C. Pasquet
V. Georgeault - JP. Guénard - P. Prodhomme
R. Roger - D. Chidenne - B. Turoche
S. Février - M. Bescher - C. Cornec - D. Royer
MC. Delhaye - D. Froc - JF. Vallée - L. Lemoine
A. Jouvin - P. Legay - J. Masson - J. Énard

Absents excusés (10) :

V. Baron - L. Jalloin - C. Gillette - B. Rallier
K. Cochet - A. Voutat - J. Bouvet - S. Meur
Y. Boulay - K. Héliès

Absents (14) :

G. Jourdan - E. Rochelle - S. Bobet - T. Gidel
JP. Boutel - JM. Prieur - C. Pégny - A. Chesnel
I. Charraud - E. Pelé - JM. Clairay - P. Auffret
P. Labbé - L. Danko

M. Reto, trésorier payeur de la trésorerie de Fougères Collectivités participe à cette réunion essentiellement consacrée aux décisions budgétaires.

Approbation des comptes de gestion 2018 des budgets principaux des 4 communes historiques, des budgets assainissement, du budget annexe "lotissement des acacias" de la commune historique de saint-georges-de-chesné et du budget annexe "zac de la prairie" de la commune historique de saint-jean-sur-couesnon

Le conseil municipal **APPROUVE** les comptes de gestion des budgets principaux des communes historiques de Saint-Georges-de-Chesné, de Saint-Jean-sur-Couesnon, de Saint-Marc-sur-Couesnon et de Vendel dressés par les trésoriers municipaux (M. Lamer et M. Reto) pour l'exercice 2018.

Vote des comptes administratifs 2018 des communes historiques de saint-georges-de-chesné, de saint-jean-sur-couesnon, de saint-marc-sur-couesnon et de vendel

Le conseil municipal examine les comptes administratifs des communes historiques de Saint-Georges-de-Chesné, de Saint-Jean-sur-Couesnon, de Saint-Marc-sur-Couesnon et de Vendel pour l'exercice 2018.

CF page dédiée au compte administratif page 16

Il **ADOpte** les comptes administratifs 2018 des 4 communes historiques et de chaque budget "assainissement" des 4 communes historiques, du budget annexe "lotissement des Acacias" de Saint-Georges et "ZAC de la Prairie" de Saint-Jean.

Affectation des résultats des budgets annexes (lotissement des acacias et zac de la prairie), des budgets assainissement des 4 communes historiques et du budget principal de la commune de rives-du-couesnon

Pour le budget principal :

Affectation en réserves au 1068 : 415 000,00 €

Report en fonctionnement au 002 : 736 025,43 €

Pour le budget assainissement Saint-Georges-de-Chesné :

Report en fonctionnement au 002 : 42 217,13 €

Pour le budget assainissement Saint-Jean-sur-Couesnon

Report en fonctionnement au 002 : 9 157,44 €

Pour le budget assainissement Saint-Marc-sur-Couesnon

Affectation en réserves au 1068 : 21 630,33 €

Report en fonctionnement au 002 : 7 289,45 €

Pour le budget assainissement Vendel :

Report en fonctionnement au 002 : 8 972,13 €

Pour le budget annexe "Lotissement des Acacias" de Saint-Georges-de-Chesné

Report en fonctionnement au 002 : 56 322,17 €

Pour le budget annexe "ZAC de la Prairie" de Saint-Jean-sur-Couesnon

Report en fonctionnement au 002 : 70 897,90 €

Vote des taux des taxes locales

La commission finances propose de maintenir les taux votés en 2018 par les communes historiques.

Commune historique	Désignation des taxes	taux votés en 2018
SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	taxe d'habitation TH	17,18
	taxe foncière bâti	21,36
	taxe foncière non bâti	49,05
SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	taxe d'habitation TH	14,37
	taxe foncière bâti	15,08
	taxe foncière non bâti	45,52
SAINT-MARC-SUR-COUESNON	taxe d'habitation TH	11,13
	taxe foncière bâti	15,82
	taxe foncière non bâti	42,60
VENDEL	taxe d'habitation TH	18,10
	taxe foncière bâti	20,36
	taxe foncière non bâti	43,73

Le conseil municipal **DÉCIDE DE MAINTENIR** les taux des taxes locales votés en 2018 pour l'année 2019.

Vote des budgets primitifs 2019 des budgets annexes (lotissement des acacias et zac de la prairie), des budgets assainissement des 4 communes historiques et du budget principal de la commune de rives-du-couesnon

Le conseil municipal **APPROUVE** le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau de l'opération pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 959 360,00 €	2 959 360,00 €
Section d'investissement	1 320 069,00 €	1 320 069,00 €

Budgets annexes

Le conseil municipal **APPROUVE** les budgets primitifs 2019 des budgets annexes arrêtés comme suit :

Désignation des budgets	Section fonctionnement	Section investissement
Assainissement St Georges	78 384,88	45 920,25
Assainissement St Jean	71 678,06	72 891,40
Assainissement St Marc	26 600,00	34 127,33
Assainissement Vendel	30 972,13	18 358,92
Lotissement des Acacias	23 577,20	20 572,20
	92 627,17	
ZAC de la Prairie	590 998,00	520 000,00

Décision du maire

✓ *Décision n°2019.4 du 8/03/2019*

Vu la nécessité d'acquérir un plateau pour transporter un tracteur pour répondre aux besoins de mobilité du service technique sur l'ensemble du territoire de Rives-du-Couesnon ainsi qu'une tondeuse tractée, Monsieur le Maire a décidé de signer les devis de la Sarl Lessard Motoculture, ZA Lessard, Saint-Jean-sur-Couesnon, 35140 Rives-du-Couesnon pour les **montants suivants** :

- 4 795.83€ HT soit 5 755.00€ TTC pour le plateau ;
- 824.25€ HT soit 989.10€ TTC.

Réunion du conseil municipal Jeudi 4 avril 2019

Présents (27) :

D. Lebouvier - F. Garnier - G. Léonard - C. Cornée
J. Prigent - V. Pigeon - JY. Blin - C. Pasquet
V. Georgeault - JP. Guénard - P. Prodhomme
L. Jalloin - B. Turoche - B. Rallier - S. Février
M. Bescher - D. Royer - MC. Delhaye - D. Froc
JF. Vallée - L. Lemoine - J. Bouvet - K. Cochet
K. Héliès - P. Legay - J. Masson - J. Énard

Absents excusés (10) :

V. Baron - R. Roger - D. Chidenne - S. Bobet
C. Gillette - C. Pégny - C. Cornec - I. Charraud
A. Jouvin - Y. Boulay

Absents (14) :

G. Jourdan - E. Rochelle - T. Gidel - JP. Boutel
JM. Prieur - A. Chesnel - E. Pelé - JM. Clairay
P. Auffret - A. Voutat - S. Meur - W. Godeux
P. Labbé - L. Danko

Contrat d'objectifs de saint-marc-sur-couesnon

Démarche d'étude du contrat d'objectifs de développement durable qui a été présentée au conseil municipal de Saint-Marc-sur-Couesnon le 26 juin 2018 par le Département.

Le conseil municipal **VALIDE** le cahier des charges rédigé par le Département en vue de lancer la consultation d'un bureau d'études chargé de réaliser un contrat d'objectifs sur la commune déléguée de Saint-Marc-sur-Couesnon.

PLU de saint-jean-sur-couesnon

Projet porté par la commune historique de Saint-Jean-sur-Couesnon relatif à la modification des marges de recul inconstructibles définies en application du règlement de voirie départementale, en particulier sur la RD812 et concernant les zones constructibles.

Il est **DÉCIDÉ** de procéder à une modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Convention d'occupation précaire des locaux de la micro-crèche au département d'ille-et-vilaine pour les services de la protection maternelle et infantile (pmi) et permanences sociales

La commune nouvelle Rives du Couesnon met à disposition du Département d'Ille-et-Vilaine des locaux dans le bâtiment dénommé micro-crèche et RIPAME situé 5, rue des Écoles à Saint-Jean-sur-Couesnon pour les consultations de puéricultrices, de PMI, et les permanences sociales hebdomadaires et sur rendez-vous ponctuels.

Le conseil municipal **APPROUVE** la convention d'occupation précaire des locaux de la micro-crèche au Département

d'Ille-et-Vilaine pour les services de puéricultrices, de PMI et des permanences sociales.

Création d'un poste d'attaché territorial

Considérant qu'un rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe a été recruté sur le poste de Directeur général des services dans le cadre de la création de la commune nouvelle ;

Considérant que cet agent est admissible au concours d'attaché territorial et a, en parallèle, obtenu l'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne le 25 mars 2019 ;

le conseil municipal **DÉCIDE** de créer un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} mai 2019,

Réunion du conseil municipal Jeudi 16 mai 2019

Présents (31) :

D. Lebouvier - F. Garnier - G. Léonard - C. Cornée
J. Prigent - V. Pigeon - JY. Blin - V. Baron
C. Pasquet - V. Georgeault - JP. Guénard
P. Prodhomme - R. Roger - L. Jalloin - E. Rochelle
D. Chidenne - C. Gillette - B. Turoche - S. Février
M. Bescher - D. Royer - D. Froc - I. Charraud -
JF. Vallée - L. Lemoine - A. Voutat - J. Bouvet
W. Godeux - P. Legay - J. Masson - J. Énard

Absents excusés (4) :

C. Cornec - A. Jouvin - Y. Boulay - K. Héliès

Absents (16) :

G. Jourdan - S. Bobet - T. Gidel - B. Rallier
JP. Boutel - JM. Prieur - C. Pégny - A. Chesnel
MC. Delhaye - E. Pelé - JM. Clairay - P. Auffret
K. Cochet - S. Meur - P. Labbé - L. Danko

Convention en énergie partagée avec le pays de fougères

Le Pays de Fougères propose aux communes du territoire, depuis plus de 10 ans, le service en conseil en énergie partagé (CEP) qui repose sur la mise à disposition d'un conseiller énergie pour les collectivités qui adhèrent à ce service.

Pour ce service, le Pays de Fougères demande une cotisation basée sur la population DGF à hauteur de 1,20 €/habitant pour 2019 (1,24€/habitant en 2020 et 1,28 €/habitant en 2021).

Le conseil municipal **ACCEPTE** d'adhérer à la convention dans les conditions telles que présentées ci-dessus.

Convention de mise à disposition de locaux, de matériel et de mobilier avec fougères agglomération

La commune nouvelle Rives-du-Couesnon met à disposition de Fougères Agglomération des locaux sur Saint-Georges-de-Chesné (ALSH et la salle des sports) et sur Saint-Jean-sur-Couesnon (ALSH, la salle des sports et la micro-crèche).

Le conseil municipal **ACCEPTE** d'adhérer à la convention pour une durée de 2 ans et 4 mois du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2020.

Participation du syndicat intercommunal des eaux du chesné aux charges de fonctionnement des locaux de la mairie annexe de saint-georges-de-chesné

Le siège du SIEX est situé en mairie de Saint-Georges-de-Chesné ; un accord avait été passé entre ces 2 entités sur une participation du SIEX aux charges de fonctionnement de la commune.

Le conseil municipal **FIXE** un montant forfaitaire de 1 000€ par an en vue de participer aux charges de fonctionnement de la commune (fluides, téléphone, internet, photocopieur).

Aide de la commune aux particuliers dans le cadre de pose de buses

Les communes historiques de Saint-Jean-sur-Couesnon, de Saint-Marc-sur-Couesnon et de Vendel participaient à la mise en place de buses par des particuliers sous différentes formes.

Il est proposé d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire et de fixer un tarif forfaitaire pour aider les particuliers à buser leur entrée.

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de verser un montant forfaitaire de 120 € aux particuliers qui sollicitent une aide en mairie,

FIXE les conditions de participation comme suit :

- le busage doit permettre l'accès à une parcelle constructible (le busage pour accès à une parcelle non constructible ou busage complémentaire de confort reste à charge de l'administré),
- les buses devront être posées en diamètre 300 mm et sur une longueur de 6 mètres minimum avec installation de têtes de pont,
- la demande doit se faire préalablement aux travaux par écrit et adressée (par voie électronique de préférence) à la mairie de Rives-du-Couesnon,
- la facture des travaux réalisés devra être transmise à la mairie avec un relevé d'identité bancaire lors de la demande de versement de l'aide.

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{re} classe

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu des besoins de réorganisation des services administratifs.

Le conseil municipal **DÉCIDE** d'adopter la proposition du Maire en créant un poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe à 27h45/semaine à compter du 20 mai 2019 pour l'exercice des fonctions : accueil physique et téléphonique, orientation du public et secrétariat, gestion des formalités administratives courantes et des demandes relatives à l'état civil, gestion administrative des autorisations d'occupation des sols, comptabilité de fonctionnement.

Dispositif argent de poche

Les communes de Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon et de Vendel proposaient aux jeunes de la commune de participer au dispositif argent de poche. Il s'agit d'offrir aux jeunes adolescents la possibilité d'effectuer des petits chantiers de proximité suivant les besoins de la collectivité permettant ainsi d'améliorer leur cadre de vie, en contrepartie d'une indemnisation. Chaque jeune peut travailler 3 heures par jour avec une pause de 30 minutes, avec un maximum de 30 demi-journées par an et par jeune pour 15€.

Le conseil municipal **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable à la mise en place, à compter du 1^{er} juin 2019, de ce dispositif d'argent de poche pour les jeunes âgés de 16 ans à 17 ans révolus.

Subventions versées aux associations

Le conseil municipal **DÉCIDE** d'attribuer les subventions 2019 aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	montant
À vocation culturelle et sociale	
ABCD	400 €
Chesnéens, Chesnéennes	100 €
Histoire et Patrimoine	150 €
Saint Martin	150 €
Sur les pas de Rachel	150 €
À vocation de loisirs	
ACCA (avec piégeages) St-Georges	290 €
ACCA (avec piégeages) St-Jean	575 €
ACCA (avec piégeages) St-Marc	150 €
ACCA (avec piégeages) Vendel	250 €
Comité des fêtes St-Jean	230 €
Comité des fêtes St-Marc	150 €
Anciens combattants St-Georges	490 €
Anciens combattants St-Jean	443 €
ACPG-CATM St Marc	150 €
Anciens combattants Vendel	150 €
Club de l'Amitié St-Georges	580 €
Club de la 2 ^e jeunesse St-Jean	150 €
Club de l'Amitié St-Marc	450 €
Club des Aînés Vendel	250 €
Club des Motards	100 €
À vocation sportive	
ACC	2 275 €
ISGC	2 460 €
Amicale du palet	100 €
ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	
ADAPEI	25 €
APEI Nord Mayenne	25 €
La Croix d'or	30 €
France ADOT	40 €
La ligue contre le cancer	42 €
Saint-Georges de France	80 €
Téléthon	286 €

Subventions versées aux établissements scolaires

Le conseil municipal **DÉCIDE** d'attribuer les subventions 2019 aux établissements scolaires telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	montant
École Ste-Thérèse de St-Aubin-du Cormier Avec un nombre d'élèves maximal de 50 pour les enfants domiciliés sur le territoire de la commune déléguée de St-Jean-sur-Couesnon.	300 €/élève
Autres écoles privées	300 €/élève
École Diwan	300 €/élève
Chambre des métiers	35 €/élève
Maison Familles Rurales MFR	35 €/élève
Lycée Jean Baptiste Le Taillandier	35 €/élève

Suppression des documents du fond de la médiathèque de saint-marc-sur-couesnon

Le "désherbage" est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Le conseil municipal **AUTORISE** l'assistant du patrimoine et des bibliothèques à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent.

Réunion du conseil municipal Jeudi 13 juin 2019

Présents (26) :

D. Lebouvier - F. Garnier - C. Cornée - J. Prigent
V. Pigeon - JY. Blin - JP. Guénard - P. Prodhomme
L. Jalloin - S. Bobet - B. Turoche - B. Rallier
S. Février - M. Bescher - C. Cornec - D. Royer
MC. Delhaye - D. Froc - I. Charraud - JF. Vallée
L. Lemoine - K. Cochet - A. Jouvin - K. Héliès
P Legay - J. Masson

Absents excusés (6) :

G. Léonard - V. Baron - C. Pasquet - V. Georgeault
Y. Boulay - J. Érad

Absents (19) :

G. Jourdan - R. Roger - E. Rochelle - D. Chidenne
C. Gillette - T. Gidel - JP. Boutel - JM. Prieur
C. Pégné - A. Chesnel - E. Pelé - JM. Clairay
A. Voutat - J. Bouvet - P. Auffret - S. Meur
W. Godeux - P. Labbé - L. Danko

Concessions funéraires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs des concessions par commune historique (concessions standard de 2 m²) :

	15 ans	30 ans	50 ans	90 ans	perpétuelle
St-Georges (2011)	300 €	500 €	-	-	-
St Jean (2005)		50 €	-	-	100 €
St Marc (2016)		75 €	95 €	150 €	-
Vendel (2016)	240 €	290 €	-	-	

Il précise que Saint-Georges-de-Chesné et Vendel ont voté un montant de l'inscription sur la plaque pour dispersion des cendres à 100€.

Le conseil municipal :

- **MAINTIENT** les tarifs appliqués pour les concessions comme présentés ci-dessus. ;
- **DIT** que la commune n'instaure pas de taxes ou de vacations funéraires sur son territoire ;
- **DÉCIDE** d'imputer l'intégralité des recettes au budget principal.

Mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal DÉCIDE D'ADOPTER :

- la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet au 1^{er} mai 2019 ;

- la suppression d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2019 (durée du stage) ;

- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe à temps partiel (27h15) au 1^{er} juin 2019.

Propositions de la santé communale et de la dépendance communale

AXA France a développé et distribue des contrats d'assurance complémentaire santé "ma santé" et des contrats d'assurance dépendance individuelle "entour'age" souscrits par l'association ANPERE (association nationale pour la prévoyance, l'épargne et la retraite).

Le conseil municipal (2 votes contre et 5 abstentions) :

ACCEPTÉ la mise à disposition de la salle des fêtes au tarif en vigueur (soit 52€ pour une réunion) ;

DIT qu'il ne sera pas fait de publicité de la part de la commune pour promouvoir ces contrats d'assurance mais seulement une information par voie d'affichage de la tenue de ladite réunion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les 2 propositions d'AXA.

Acquisition de terrain privé

La parcelle de terrain sis ZC 49 à Saint-Jean-sur-Couesnon est à vendre. Ce terrain est situé en zone constructible et réservée à la construction de bâtiments de loisirs étant donné sa proximité avec le complexe sportif.

Le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du terrain sis ZC 49 à Saint-Jean-sur-Couesnon, d'une superficie de 23a 40ca, appartenant aux conjoints Henry, au prix de 20€/m² soit 46 800€ arrondis à la somme de 47 000€ auprès de Maître Nicolas Bihl, notaire à Saint-Aubin-du-Cormier

PRÉCISE que les frais resteront à la charge de l'acquéreur.

Décisions du maire

1- DCM 2019/10 du 17/05/2019 :

Monsieur le Maire retient l'entreprise Henry Frères de La Chapelle St-Aubert en vue de réaliser le lot unique de terrassement et de voirie dans le cadre de la réfection et de la sécurisation du parking de la mairie, de l'école et de la médiathèque de Saint-Marc-sur-Couesnon, pour le montant de 88 335,50 € HT soit 106 002,60 € TTC.

2- DCM 2019/11 du 03/06/2019 :

Monsieur le Maire retient l'entreprise Huet Tiercin de Billé en vue de remplacer les deux portes d'une classe de l'école de Saint-Georges-de-Chesné, pour le montant de 5 894,00 € HT soit 7 072,80 € TTC

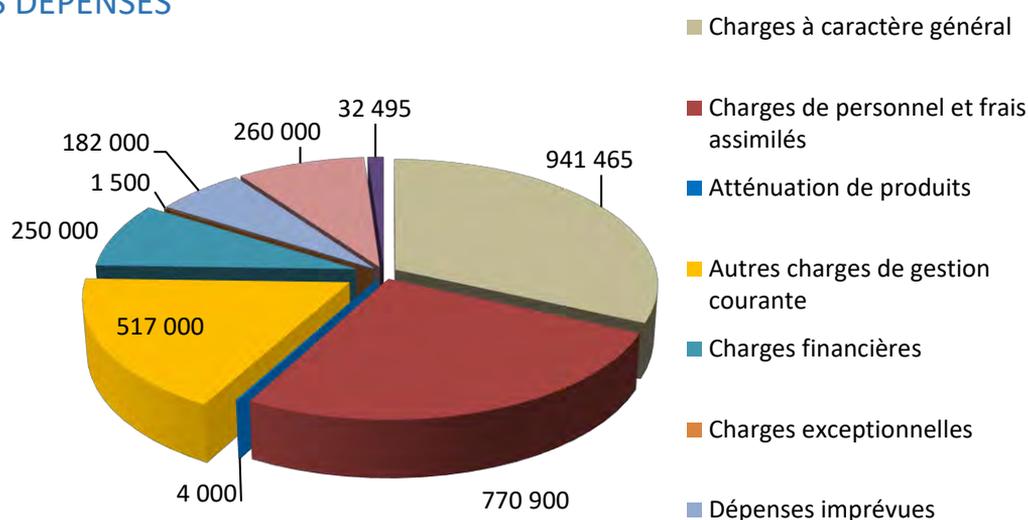
BUDGET PRIMITIF 2019

SECTION FONCTIONNEMENT

Le budget communal est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année civile. Il est composé de deux sections (investissement et fonctionnement) votées respectivement en équilibre.

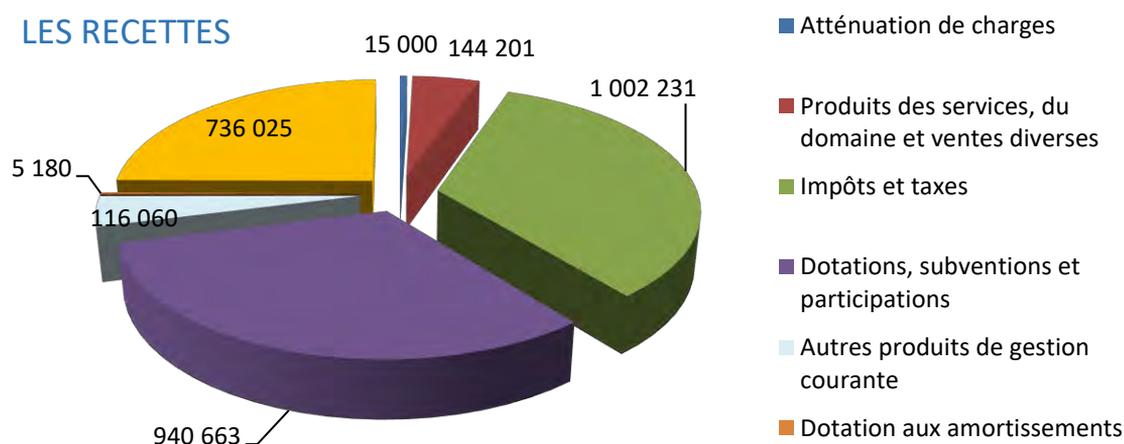
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes. Les dépenses et les recettes correspondent respectivement à un total de 2 959 360 €.

LES DÉPENSES



Les principaux postes de dépenses concernent les charges à caractère général (l'entretien des bâtiments et de la voirie, les prestations de service (exemple : Convivio), les assurances, les frais d'électricité...), les charges de personnel, les indemnités des élus, les charges financières liées au remboursement des intérêts des emprunts, la contribution au SIRS et le versement de subventions.

LES RECETTES

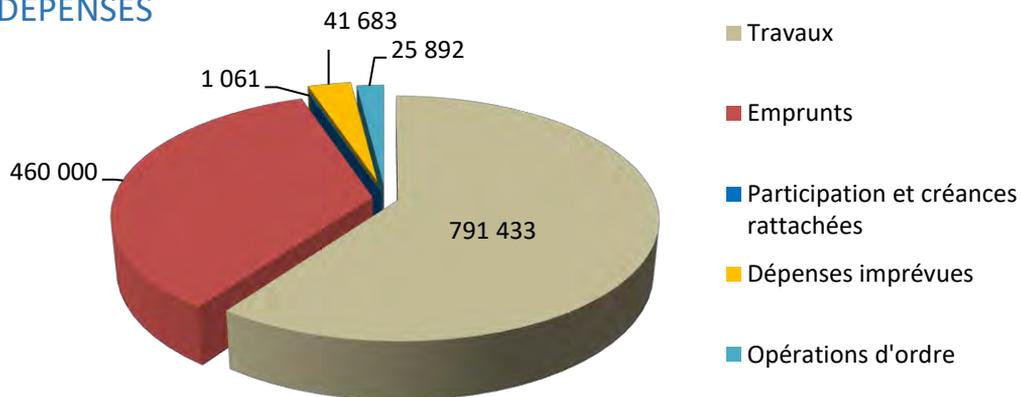


Les impôts locaux, les dotations et participations de l'État, du Département et de Fougères Agglomération sont les principales recettes de fonctionnement de la commune.

SECTION INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la Commune. Les dépenses et les recettes correspondent respectivement à un total de 1 320 069 €.

LES DÉPENSES

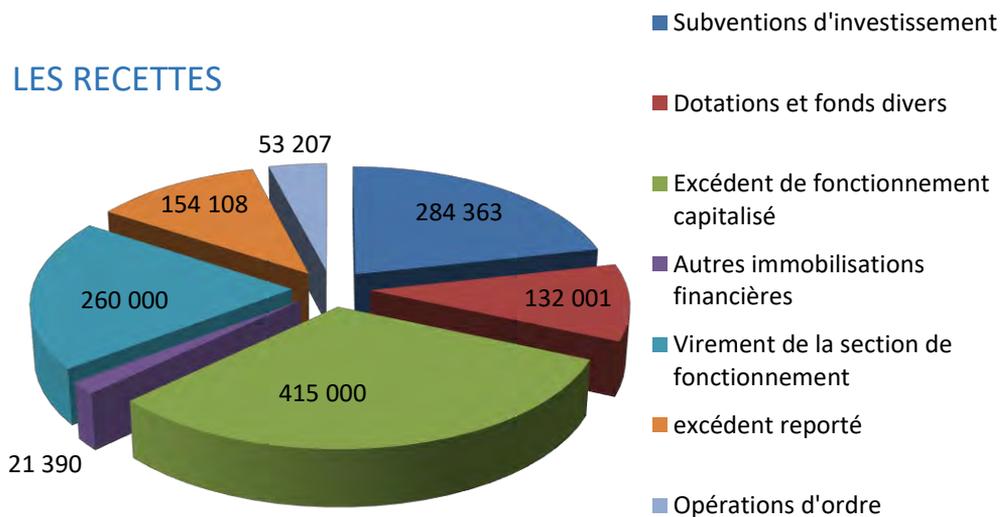


Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 294 177 €. La majeure partie de celles-ci est affectée aux frais d'études et de travaux.

Elles concernent d'une part les opérations relatives aux projets engagés dans les communes historiques (rénovation du presbytère de Saint-Georges, travaux de voirie sur Saint-Jean, rénovation du parking de Saint-Marc, réfection de la toiture école de Vendel) pour un montant de 440 873 €.

D'autre part, des crédits sont affectés aux nouveaux projets pour la plupart répertoriés dans la charte de la commune nouvelle (travaux sur bâtiments communaux, équipement numérique des bibliothèques, contrat d'objectif sur Saint-Marc...) pour 350 560 €.

LES RECETTES



Les recettes réelles d'investissement relèvent de l'autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement), des dotations de l'État (fonds de compensation de la TVA) et des subventions de l'État, du Département et de Fougères Agglomération essentiellement.



RIVES-DU-COUESNON INAUGURE SES EQUIPEMENTS

Dates à retenir :

Samedi 21 septembre à 10h à Saint-Marc-sur-Couesnon :

- Le nouveau parking de la mairie, de l'école et de la médiathèque
- Les tableaux numériques à l'école

Samedi 5 octobre à 14h à Saint-Jean-sur-Couesnon

- La micro-crèche et l'ALSH de Saint-Jean-sur-Couesnon.



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

La commission administrative reconduit l'aide scolaire pour toute famille domiciliée à Rives-du-Couesnon dont les enfants sont scolarisés au sein du Syndicat intercommunal de regroupement scolaire de St-Georges-de-Chesné, St-Jean-sur-Couesnon, St-Marc-sur-Couesnon, Vendel et La Chapelle St-Aubert ainsi que dans les écoles maternelles ou (et) primaires de Saint-Aubin-du-Cormier et Mézières-sur-Couesnon.

Cette aide financière est reconduite en 2019.

Il est tenu compte :

- Du nombre d'enfants scolarisés à l'école maternelle ou primaire (l'aide est accordée pour deux enfants maximum, par famille) ;
- Du quotient familial ; celui-ci doit être inférieur à 950 € .

Le quotient familial est le résultat de la division du revenu imposable d'une personne physique en un nombre de parts (lui-même en fonction de l'importance de la famille).

Une commission étudiera les dossiers fin septembre 2019.



LA VIGNETTE CRIT'Air OBLIGATOIRE A RENNES

Depuis le 1^{er} octobre, il sera interdit de circuler à Rennes intra-muros, hors rocade, en cas de pic de pollution, sans avoir apposé la vignette Crit'Air sur son pare-brise.

Avec une densité de pollution au-delà de 80 µg/m³ au 4^e jour consécutif, la préfecture d'Ille-et-Vilaine applique la limitation du trafic avec l'objectif de garantir la qualité de l'air à Rennes.

L'autocollant Crit'Air, éco-pastille contre la pollution, classe votre véhicule en fonction de son émission de gaz d'échappement, et se distingue en différentes couleurs suivant six classes de véhicules. Au risque d'être verbalisé d'une amende de 68 € (jusqu'à 375 € en cas de majoration), vous êtes contraint de placer la vignette Crit'Air sur votre pare-brise avant.

La vignette coûte 3.62 € et s'achète uniquement sur le site internet www.certificat-air.gouv.fr. Elle est valable sur tout le territoire.





LES ADRESSES AU 1^{ER} JANVIER 2019

La création d'une commune nouvelle entraîne une modification dans la rédaction des adresses. Il est essentiel que chaque adresse soit bien présentée et précise. En effet, la qualité de l'adresse est primordiale pour assurer la sécurité des personnes et l'acheminement des secours, mais aussi pour le respect des délais d'acheminement du courrier et des colis, et la distribution des services à domicile...

Le principe retenu est de faire figurer :

- 1- L'identité du destinataire du courrier
- 2- Le numéro et le libellé de la voie (rue, allée...)
- 3- La commune de résidence
- 4- Le code postal 35140 et le nom de la commune nouvelle RIVES-DU-COUESNON



LISTES ELECTORALES

Combien de personnes radiées à tort ?

À l'occasion des élections européennes du 26 mai 2019, le service municipal des élections a constaté que certains électeurs avaient été radiés, à tort, de la liste électorale.

En effet, l'État a décidé qu'un nouveau système de gestion des listes électorales serait mis en place en collaboration avec l'INSEE, et ce, notamment pour éviter les doubles inscriptions dans différentes communes. Dorénavant, l'INSEE possède donc le fichier électoral de toutes les communes françaises et peut valider la radiation des électeurs inscrits dans plusieurs communes ou pour toute autre demande.

Si vous n'avez pas reçu votre nouvelle carte d'électeur cette année, la commune de Rives-du-Couesnon vous invite à vous rapprocher de la mairie afin de vérifier votre inscription.

L'objectif est de faire en sorte que les administrés régularisent leur situation en vue des prochaines élections municipales de 2020.



RECENSEMENT MILITAIRE

Conformément aux textes de référence, les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3^e mois suivant. Ils se présentent à la mairie de leur domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents.

A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté à 17 ans et 3 mois environ et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Référence : Loi n°2015-917 du 28 juillet 2015 modifiant la Loi 97- 1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du Service National.

CONTRAT D'OBJECTIFS DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LA COMMUNE DELEGUÉE DE SAINT-MARC-DU-COUESNON



Un kiosque pour échanger sur les attentes des habitants !

Les élus ont engagé une réflexion sur la commune déléguée de Saint-Marc-sur-Couesnon, dont les thèmes portent notamment sur :

- L'urbanisation future du bourg
- Le besoin en salles associatives et services/commerces
- Le besoin de sécurisation de points

dangereux et la création de nouvelles liaisons douces

Ils sont pour cela accompagnés d'une architecte-urbaniste, Nadège Mazoué, qui viendra prochainement à la rencontre des habitants pour partager ces sujets et co-construire le diagnostic.

Rendez-vous place de la Mairie, le vendredi 20 septembre (après-midi) et le samedi 21 septembre (matin) !

URBANISME : LISTE DES DECLARATIONS PREALABLES ET DES PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSES AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2019

Date dépôt en Mairie	Nom et adresse du pétitionnaire	Nat. dde	Adresse terrain	Ancienne commune	Nature de la demande	Arrêté d'autorisation nature et date
04/01/2019	GOUGEON Anthony	DP	8 La Métairie	ST JEAN SUR COUESNON	création d'une fenêtre de toit	Accord le 10/05/19
02/02/2019	JOUSSE Philippe	DP	5 La Guillardière	ST JEAN SUR COUESNON	modification façade avec modification ouvertures et pose de fenêtres de toit	Accord le 26/02/19
22/02/2019	BABIN François-Xavier	DP	Pérouzel	ST JEAN SUR COUESNON	modification façade avec modification ouvertures et pose de fenêtres de toit	22/03/19
11/03/2019	JAUNET-BUSNEL Mickaël	DP	12 Rue de l'Eglise	ST JEAN SUR COUESNON	changement de destination	Accord le 04/04/19
14/03/2019	BERTRAND Bruno	DP	9 Route de St Martin	ST JEAN SUR COUESNON	pose d'une clôture	Accord le 04/04/19
20/03/2019	RUPIN Cédric	DP	La Jouardais	ST JEAN SUR COUESNON	construction d'un abri de jardin	en cours
02/05/2019	CHAUVEAU DAVID	DP	1 Le Reudet	ST JEAN SUR COUESNON	création de 3 ouvertures	Accord le 24/05/19
09/05/2019	PARFANT STEPHANIE	DP	4 rue du Champ Dolent	ST JEAN SUR COUESNON	création d'une clôture avec mur de soutènement	Accord le 29/05/2019
13/05/2019	GENTILHOMME ELISE	DP	3 PEROUZEL	ST JEAN SUR COUESNON	réfection toiture et création ouvertures	Accord 16/05/19
22/05/2019	CUISSET Thierry	DP	1 Plaisance	ST JEAN SUR COUESNON	remplacement des menuiseries	Accord le 20/06/19
20/02/2019	PATREL Cécile	PC	La Haute Corbinais	ST JEAN SUR COUESNON	extension maison habitation	Accord le 20/05/19

25/02/2019	PRUNIER Michel	PC	1 rue des Prés	ST JEAN SUR COUESNON	construction d'un garage	Accord le 28/03/19
26/04/2019	LESAGE BORIS	PC	La basse cotellerais	ST JEAN SUR COUESNON	construction d'une maison d'habitation	en cours
13/05/2019	DESERT FABIEN	PC	LE CLOS DU GUE	ST JEAN SUR COUESNON	rénovation et extension maison habitation avec changement de destination du bâtiment	En cours
24/06/2019	JEANNE LOIC	PC	LA METAIRIE	ST JEAN SUR COUESNON	construction d'une maison d'habitation	En cours
27/03/2019	TRIQUET Jennifer	DP	11 La Vilaune	ST MARC SUR COUESNON	division parcellaire	Accord le 27/06/19
11/05/2019	SOLUTION ENERGIE	DP	29 La Goupillère	ST MARC SUR COUESNON	installation de panneaux photovoltaïques	Accord le 03/06/19
08/03/2019	BERHAULT David	PC	La Mennerais	ST MARC SUR COUESNON	construction d'une stabulation pour vaches laitières et d'une fumière couverte	En cours
13/04/2019	HEUZE Pierre-Jean et Josiane	PC	Thélossay	ST MARC SUR COUESNON	mise en conformité de la construction d'une véranda en extension de l'habitation et la construction d'un garage	En cours
15/05/2019	AUBERT Kévin	PC	La Vilaune	ST MARC SUR COUESNON	construction d'une maison individuelle	En cours
06/06/2019	GAEC BERHAULT	PC	La Mennerais	ST MARC SUR COUESNON	construction d'une stabulation pour vaches laitières et d'une fumière couverte	En cours
24/06/2019	HEUZE Josiane	PC	Thélossay	ST MARC SUR COUESNON	mise en conformité de la construction d'une véranda en extension de l'habitation et la construction d'un garage	En cours
08/04/2019	MEZERETTE Anthony et DELAMAIRE Joannie	PC Mod if	11 Le Pâtes Buret	ST MARC SUR COUESNON	Modification du toit par couverture en tôle et création d'ouverture Velux en face Nord	Accord le 30/04/19
09/01/2019	Mme PALIE Davina	DP	7, rue du Moulin	VENDEL		Accord le 13/02/19
13/03/2019	LEBOULANGER Vincent	PC	La Barberie	VENDEL		REFUS LE 05/04/19
10/04/2019	BEGASSE Didier et nathalie	DP	13 la jouardais	ST JEAN SUR COUESNON	aménagement des combles avec création de 2 fenêtres de toit	Accord le 03/05/19
05/04/2019	DOUAGLIN FRANCK	PC	ST MARTIN	ST JEAN SUR COUESNON	construction d'un bâtiment de stockage	En cours
28/05/2019	CHAPDELAIN Louis et AUFRET Joan	PC	rue de la forge	ST GEORGES DE CHESNÉ	Construction d'une maison individuelle	En cours
15/02/2019	EDF ENR SOLAIRE	DP	2, chemin des Aumônes	ST GEORGES DE CHESNÉ	Installation d'un générateur photovoltaïque	Accord le 11/03/19
08/03/2019	CUISSET Thierry	DP	6, La Bigotière	ST GEORGES DE CHESNÉ	Agrandissement d'une ouverture	Accord le 04/04/19
21/03/2019	FOUGERAY Jérémy	DP	2, le Bois Guillaume	ST GEORGES DE CHESNÉ	Construction d'un mur et installation d'un portail	Accord le 18/04/19
25/04/2019	MARCHAND Jordan	DP	11 C, rue de la forge	ST GEORGES DE CHESNÉ	Pose d'un portail et construction d'un mur en parpaing	En cours
14/03/2019	GAEC DU SOLEIL LEVANT ERARD Didier	PC	Les grandes Chambrettes	ST GEORGES DE CHESNÉ	Couverture d'une fumière existante et création d'un stockage fourrage	Accord le 03/05/19

Bienvenue à...

Hanna DUDICOURT	2, Pérouzel – St-Jean	Née le 30 décembre 2018 à Rennes
Adélaïde SERRES	3, La Chauvelais – St-Georges	Née le 11 janvier 2019 à Fougères
Emma GEFFRAULT	Le Poirier – St-Georges	Née le 31 janvier 2019 à Saint Grégoire
Léna TRONCHOT	16, rue de La Prairie – St-Jean	Née le 5 février 2019 à Fougères
Nowan COAT	8, La Ménardais – S-Jean	Né le 8 février 2019 à Liffré
Soan LE METAYER	7, La Rallière – St-Jean	Né le 13 mars 2019 à Saint-Grégoire
Kiane DECORBIN	4, La Jouardais – St-Jean	Née le 15 mars 2019 à Rennes
Nathanaël MÉREL VAXELAIRE	5, Monfouchés – St-Jean	Né le 17 mars 2019 à Fougères
Clément DEMARESCAUX CARBONNEL	12, rue du Manoir – Vendel	Né le 3 avril 2019 à Fougères
Tim MEZERETTE	11, Le Patis Buret – St-Marc	Né le 10 avril 2019 à Fougères
François CHESNEL	11, L'Épine – St-Marc	Né le 26 avril 2019 à Fougères
Tom ROLAND	17, La Théloussay – St-Marc	Né le 27 avril 2019 à Saint-Grégoire
Timéo LEFEUVRE	10, rue du Moulin – St-Jean	Né le 3 mai 2019 à Fougères
Benjamin MEZIERE	10 bis, rue du Moulin – St-Jean	Né le 27 mai 2019 à Saint-Grégoire



Se sont mariés

À Saint-Jean-sur-Couesnon

Marie GAUDIN et Garry LANTOINE
5, Le Clos de la Rallière – le 27 avril 2019

À Vendel

Tominiko LIOGI et Stella MARTEAU
2, résidence du Verger - le 9 février 2019
Arnaud CHAUPY et Diana TEMORERE
1, rue du Couesnon - le 29 mai 2019



Se sont pacsés

À Saint-Jean-sur-Couesnon

Caroline BOQUAIN et Yohann TALBOT
10, La Sibaudais – le 27 mai 2019

À Saint-Georges-de-Chesné

Océane ORY et Franck CHAUVEL
14, résidence des Acacias – le 3 mai 2019

À Saint-Marc-sur-Couesnon

Marine GUITTIER et Simon NEVEU
13, La Goupillière – le 13 février 2019
Maëlle HOUGET et Arnaud CHESNEL
11, L'Épine – le 4 mars 2019

À Vendel

Irisz SZAKACS et Örs SEBESI - le 25 janvier 2019

Ils nous ont quittés

René DELATOUCHE	3, La Haute Corbinais – St-Jean	le 7 février 2019
Claude CARREAU	19, Le Grand Pré – Vendel	le 15 février 2019
Joseph GARDAN	2, La Porterie – St-Georges	le 29 mars 2019
Germaine MORICE épouse BODIN	3, rue de Rennes	le 30 mars 2019
Jean-Paul HURAUULT	12, rue de l'Église – St-Marc	le 24 avril 2019
Marcelle CANTIN veuve BANNIER	3, Monfouchés – St-Jean	le 25 avril 2019
Nadine LEFRAS épouse LEPANNETIER	18, résidence du Clos Rivière – St-Jean	le 27 avril 2019
Gérard HENRY	17, rue de l'Église – St-Jean	le 3 mai 2019

Parrainage civil : Olann LE BLANC 6, route de Saint-Martin le 20 avril 2019



Regroupement pédagogique intercommunal des écoles publiques

La Chapelle-Saint-Aubert / Saint-Georges-de-Chesné
Saint-Jean-sur-Couesnon / Saint-Marc-sur-Couesnon / Vendel

LE RPI EN 2019...

C'est 325 élèves, 14 classes, 5 écoles et beaucoup de choses à apprendre ! Des heures en classe et aussi des découvertes à l'extérieur. Pour compléter et varier les apports pédagogiques, le RPI organise des actions dans lesquelles les élèves de différentes classes se retrouvent et bénéficient des compétences de professionnels de la musique, des arts, de l'environnement...

Sensibilisation à l'environnement



Sensibilisation à la préservation de l'eau et des zones humides avec un animateur environnement pour les élèves de Saint-Marc.

Un travail autour du tri des déchets pour les CP de Saint-Georges.

Arts et musique



Visite d'une exposition d'artiste à la galerie Albert Bourgeois pour les CE1 de Saint-Georges.

Un partenariat entre Fougères Agglomération et l'École d'Arts plastiques de Fougères qui a permis aux 2 classes de La Chapelle de travailler pendant 6 séances avec une professeure d'arts plastiques autour des couleurs et des portraits.

Le son, la musique, le chant ont été très présents cette année grâce à des professeurs de musique du Conservatoire de Fougères dans toutes les classes de la GS au CM2.



Les CM1 et CM2 de Saint-Marc sont montés sur scène au Centre Culturel Juliette Drouet pour interpréter une comédie musicale.



La chorale des élèves de GS et de CP de Vendel et de Saint-Jean en représentation devant les familles pour entonner ensemble les chansons apprises sur le thème des contes.



Un des moments forts de l'année : le bal breton Usep, animé par deux musiciennes, et qui a réuni toutes les classes maternelles du RPI.

À la pointe du numérique

Le SIRS (syndicat intercommunal du regroupement scolaire) s'est engagé dans le plan École Numérique Rurale qui a permis d'équiper toutes les classes de l'élémentaire d'un tableau numérique interactif, une belle innovation pédagogique !



L'organisation pédagogique du RPI à la rentrée 2019

St-Jean-sur-Couesnon

4 classes
de la PS au CP

Directrice :
Mme Le Roux

☎ 02 99 39 10 95

✉ ecole.0351929g@ac-rennes.fr

Vendel

2 classes maternelles

Directrice :
Mme Gilson

☎ 02 99 97 62 32

✉ ecole.0350669m@ac-rennes.fr

St-Georges-de-Chesné

4 classes
du CP au CM2

Directrice :
Mme Olivard

☎ 02 99 97 66 58

✉ ecole.0351681m@ac-rennes.fr

La Chapelle-St-Aubert

2 classes
CE1 CE2

Directrice :
Mme Ihuello

☎ 02 99 18 79 34

✉ ecole.0352694n@ac-rennes.fr

St-Marc-sur-Couesnon

2 classes
CM1 CM2

Directrice :
Mme Lebreton

☎ 02 99 39 15 24

✉ ecole.0350517x@ac-rennes.fr

🕒 Horaires

lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9h00 à 12h15 et 13h45 à 16h30

Inscriptions à l'école maternelle

Nous accueillons les enfants nés en 2016 et 2017 en septembre 2019 ou en janvier 2020 pour des matinées ou des journées complètes.

Pour les rentrées en janvier, pour une meilleure intégration des enfants au groupe classe, des journées ou matinées d'intégration sont prévues à partir du mois de septembre de manière régulière, en fonction de l'organisation des familles et en concertation avec l'école.

Procédure : l'inscription se fait d'abord en mairie (se munir du livret de famille). Une fois l'inscription faite, contacter l'école afin de fixer un rendez-vous pour finaliser l'admission et faire la visite de l'école avec l'enfant ou les enfants concernés (se munir du carnet de santé).

Il est important de se faire connaître avant fin juin pour permettre d'ajuster au mieux les répartitions par classe.

Le calendrier 2019-2020 des écoles primaires d'Ille-et-Vilaine

Rentrée	lundi 2 septembre 2019
Vacances de Toussaint	du vendredi 18 octobre (soir) au lundi 4 novembre (matin)
Vacances de Noël	du vendredi 20 décembre (soir) au lundi 6 janvier 2020 (matin)
Vacances d'hiver	du vendredi 14 février (soir) au lundi 2 mars (matin)
Vacances de printemps	du vendredi 10 avril (soir) au lundi 27 avril (matin)
Pont de l'Ascension	du mardi 19 mai (soir) au lundi 25 mai (matin)
Grandes vacances	vendredi 3 juillet 2020 (soir)

 AMICALE LAÏQUE DU RPI DU COUESNON



Les différentes actions menées tout-au-long de l'année (vente de chocolats de Noël, de brioches et de charbon, fête des écoles et collecte de papier) nous ont permis de récolter des fonds qui ont été distribués aux écoles de la façon suivante: 70€ pour les élèves partant en voyage scolaire (concerne les CE1 et CE2 de la Chapelle-Saint-Aubert) et 8€ par enfant pour tous les autres élèves (soit 12 classes) pour participer au financement des sorties pédagogiques.

Notre prochain rendez-vous aura lieu le **dimanche 25 août à St-Jean-sur-Couesnon** pour notre **vide-grenier**. N'hésitez pas à venir vendre tout ce dont vous n'avez plus l'utilité. Nous aurons besoin de bénévoles ce jour-là pour installer les exposants et servir les repas le midi. Si vous êtes disponibles, venez-vous joindre à nous !

Concernant la prochaine année scolaire, plusieurs personnes souhaitent quitter le bureau. Il faut impérativement de nouveaux bénévoles car, légalement, une association ne peut exister sans bureau. Si vous voulez que l'Amicale Laïque perdure, **MOBILISEZ-VOUS !!!**

Nous avons besoin de tous.

 COMITE DES FETES DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON



Le 1^{er} mars 2019 en fin d'après-midi, le comité des fêtes s'était donné rendez-vous à la salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Couesnon. Objectif : préparation du repas des fruits de mer.

Pour cette opération, ce sont nos féminines aidées de quelques membres masculins qui se sont données rendez-vous avec un objectif : confectionner des verrines et amuse-bouche pour 250 convives. Chacune et chacun s'affairent à une cadence effrénée, et en quelques heures le défi est relevé.

Le lendemain, toute l'équipe se retrouve pour la mise en place de la salle et de la décoration sous l'œil expert de

Géraldine. Et là aussi en quelques heures la salle des fêtes est transformée en taverne de flibustiers, prête à accueillir nos convives.

Une nouvelle fois, et comme à l'accoutumée depuis quelques années, cette festivité a rencontré un vif succès. Plus de deux cents personnes s'étaient données rendez-vous pour festoyer sous le thème cher à notre région : « le plateau de fruits de mer ». Alors à tous rendez-vous l'année prochaine !!!

Un grand merci à nos partenaires, Michel et son équipe pour les fruits de mer, Patricia pour les pâtisseries et Sandy et Urvan pour les repas.

L'association « Sur les pas de Rachel » soutient Rachel Gigory, née le 11 Août 2016, atteinte de paralysie cérébrale.

Son but est d'aider Rachel à acquérir la plus grande autonomie possible dans sa motricité.

Nos projets pour 2019/2020 :

- Rééducations pluridisciplinaires à l'étranger. **Budget : 20 000 €**
- Opération de la colonne vertébrale en Allemagne afin de contrer la spasticité des jambes de Rachel. **Budget : 25 000 €**
- Fauteuil roulant actif léger. **Budget : 6 000 €**

Si vous souhaitez nous aider dans nos projets, vous pouvez participer à une de nos actions (prochaine action sur 2019 :

Bal par l'orchestre Thierry Simon à la salle des fêtes de Sens-de-Bretagne le dimanche 6 octobre à 14h

Ou envoyer un chèque à : Association « Sur les pas de Rachel »
9, La Machepas – Saint-Marc-sur-Couesnon - 35140 Rives-du-Couesnon.



« Sur les pas de Rachel », c'est aussi :

- Un partenariat avec « Douces Saveurs Créoles », traiteur réunionnais. Pour chaque part achetée (en Food-truck ou en traiteur à domicile/en salle), 0,25€ reversés à notre association : <https://fr-fr.facebook.com/www.doucessaveurscreoles.fr/>
- Un partenariat avec « CFP », courtier en prêts immobiliers. Pour tout client qui les contacte en donnant notre nom, 100€ à 150€ sont reversés à notre association à la validation du projet. www.cfp-courtage.fr

Depuis Janvier, nous n'avons pas chômé, et notre entourage non plus :

- Dons de particuliers ;
- Dons de l'entreprise « Douces Saveurs Créoles » en lien avec notre partenariat ;
- Dons et bénéfices liés aux Foulées de l'Espoir, à Fougères ;
- Dons et bénéfices liés à l'enduro de pêche à la carpe organisé en Avril par Christophe Gilet ;
- Organisation de notre 1^{er} loto ;
- Dons et bénéfices liés au concert de Dirty Old Mat à Maen Roch ;
- Don du collège Sévigné de Mayenne en lien avec leur course parrainée ;
- Don du collège Jeanne d'Arc de Maen Roch en lien avec leur course parrainée ;
- Don de l'association « Sourires d'enfants » ;
- Don des classes 8 de St-Marc-sur-Couesnon ;
- Don du CCAS de St-Marc-sur-Couesnon ;
- Don des Amitiés Sénonaises ;
- Don suite à la « André Coquelin Cup » (tournoi de foot) de Maen Roch ;
- Vente de sacs (Pharmacie Didier St-Aubin-du-Cormier), t-shirts et mugs avec le logo de l'association.

 <https://surlespasderachel.blogspot.fr/>

 <https://www.facebook.com/surlespasderachel35/>

 lise_evan@club-internet.fr



Rives-du-Couesnon offre à ses usagers :

- 1 médiathèque "La Pôzz" à Saint-Marc-sur-Couesnon
- et 3 bibliothèques : Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon et Vendel

Chacune d'elles possède son fonds propre et organise ses animations. Avec la commune nouvelle, l'objectif est de **favoriser les échanges de documents et d'inciter les usagers à fréquenter les différents sites, à participer aux animations**. Découvrez livres pour tous, DVD, CD, livres-CD, jeux de société, jeux vidéo, outils numériques ...

Des nouveautés ont déjà vu le jour :

- **Venez découvrir dans vos structures habituelles les livres des bibliothèques voisines** : Des échanges de livres entre les 4 bibliothèques ont déjà été réalisés.
- **Retrouvez-nous sur Facebook** : à « Médiathèque Rives-du-Couesnon » afin de voir nos actualités, animations et photos.

L'inscription et le prêt de livres sont gratuits. Prêt illimité pour une durée de 1 mois. Les animations sont aussi gratuites.

ST-GEORGES-DE-CHESNÉ	ST-JEAN-SUR-COUESNON	ST-MARC-SUR-COUESNON	VENDEL
Mercredi 15h30-18h Jeudi 16h30-18h Samedi 10h-12h30 Tél : 02.30.96.63.77 biblio.sgdc@gmail.com	Mer. 10h45-12h15 / 16h30-18h Vendredi 16h30-18h Samedi 10h30-12h30 Tél : 02 99 39 61 88 biblistjean@gmail.com	Mer. 10h30-12h30 / 14h-18h Jeudi 16h-18h Samedi 10h-12h Tél : 02.99.69.55.40 bibliostmarcscouesnon@gmail.com	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois : 17h-18h Samedi 11h-12h Bibliotheque.vendel@gmail.com

*Vous aimez les livres, vous avez un peu de temps libre ?
Rejoignez l'équipe des bénévoles de ces bibliothèques !*

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ

La bibliothèque est gérée par l'association ABCD (Association Bibliothèque Culture Détente).

Les activités du 1^{er} semestre 2019

Soirée-jeux – atelier pop-up – atelier fabrication de pompons – discussion loup - balade et histoire autour de la chouette - Sacs-surprise ...

Les animations à venir

- Dimanche 21 juillet : balade dans la baie du Mont-Saint-Michel.
- Vendredi 6 septembre, à 19h : balade contée dans la campagne animée par la Granjagoul.
- Jeudi 31 octobre, à 19 h : soirée Halloween dans le cadre du presbytère.
- En novembre : soirée-jeux.
- En décembre, le samedi matin : ateliers créatifs de Noël.



Les activités régulières

- Bébés lecteurs : tous les 2 mois, pour les 0/3 ans accompagnés des parents ou des assistantes maternelles.
- Art floral : chaque 1^{er} mardi du mois. Les séances sont animées par Roma'flor.
- Atelier couture : tous les 15 jours, le mardi soir, de 18h30 à 20h30. L'atelier fonctionne sur le principe de l'échange de savoirs. Chacun réalise le travail de son choix (couture – tricot – broderie).

SAINT-MARC-SUR-COUESNON

Les activités du 1^{er} semestre 2019

Matinées jeux de société – lectures de contes détournés - participation au Prix ados - ateliers créatifs pour Pâques et la fête des mamans – atelier robotique – exposition "Bien dans leur genre" - Troc'O livres

Les animations à venir...

- Du 3 juillet au 31 août : concours de dessins (enfants – ados – adultes).
- Du 3 au 25 septembre : vote du public dans le cadre du concours de dessins.
- Du 11 septembre au 13 novembre : "Boîte à balbu-ciné" (sur l'invention du cinéma d'animation).
- Jeudi 26 septembre à 18h : pot de rentrée des lecteurs – Remise des prix du concours de dessins.
- Mercredi 23 octobre après-midi : atelier stop motion (création d'un film d'animation).
- En décembre, le mercredi après-midi : ateliers créatifs de Noël.



Les activités régulières

- Bébés lecteurs : tous les 2 mois, le mercredi matin de 10h à 10h30, pour les 0/3 ans accompagnés des parents ou des assistantes maternelles.
- Racontines : tous les 2 mois, le mercredi ou le samedi matin, pour les enfants à partir de 4 ans.
- Matinées jeux de société : 1 fois par mois, le samedi matin de 10h à 13h, en octobre, novembre, février et mars.

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

Les activités du 1^{er} semestre 2019

Ateliers produits ménagés – Club lecture – bricolage cartes Pop-up

Les animations à venir

- Vendredi 13 septembre, à 19h : soirée contée dans la campagne animée par la Granjagoul.
- Vendredi 4 octobre : escape game à la bibliothèque, inscription par groupe de 4-6 joueurs.
- Samedi 19 octobre : bricolage Halloween.
- Samedi 16 novembre : la bibliothèque reçoit un auteur jeunesse dans le cadre du salon du livre de Fougères.
- En décembre, le samedi matin : ateliers créatifs de Noël.
-

Les activités régulières

- Bébés lecteurs: tous les 2 mois, le vendredi matin à 9h45 ou 10h45, pour les 0/3 ans accompagnés. Prochaine date : le 12 juillet sur le potager.
- Portage à domicile sur demande.



VENDEL

Les activités du 1^{er} semestre 2019

Les historiettes de Vendel - Un moment conté, thème du carnaval où les enfants sont venus déguisés - Déco de Pâques en pompons



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'Avenir Club du Couesnon englobe 5 sections : badminton, football, gymnastique, tennis et volley (environ 230 licenciés).

Qui dit nouvelle commune Rives-du-Couesnon, dit nouveau club ?

Toutefois, la question a le droit d'être posée. Même si à mes yeux, il me semble prématuré de fusionner avec l'ISGC en si peu de temps. A ce jour les sections proposées par les 2 clubs semblent être complémentaires et de ce fait l'entente entre nos clubs doit pouvoir s'amplifier.

Des réflexions sont en cours sur une organisation en commun et un partage des infrastructures sur les 4 communes.

Le cadre convivial et familial présent dans les sections permet à chacun de s'épanouir et d'y trouver un réel plaisir. Les bénévoles qui dirigent les sections ont toujours besoin d'appui pour conserver une bonne dynamique. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous pour obtenir des informations ou aider nos clubs à poursuivre leurs développements. Il est temps pour nous d'avoir un souffle nouveau et de ce fait de nouvelles idées.

*Le conseil d'administration et le bureau remercient tous les bénévoles qui arpentent les terrains toutes les semaines.
Vincent Folliot*

ACC GYMNASTIQUE / RENFORCEMENT MUSCULAIRE



Contact : Genecque Aurélie
06.88.31.27.00 - genecque.aurelie@orange.fr

A nouveau cette année, les adhérents sont au rendez-vous, puisque la section gym de l'ACC compte 26 sportifs et sportives.

Au programme des séances animées par Jean-Philippe Binois de l'OSPAC : du renforcement musculaire (abdos, squats, gainage,) et également des exercices de gymnastique; le tout agrémenté de musique et de bonne humeur !

Les cours ont lieu le mardi soir de 20h30 à 21h30 à la Salle de Sports de Saint Jean sur Couesnon de septembre à juin et pendant les vacances scolaires (Cotisations : 40 €).

ACC TENNIS



Contact : Fabien Pionneau
06.24.41.25.13 - tennis.acc@gmail.com

Grâce à des éducateurs sportifs impliqués et des joueuses et joueurs motivés, les progrès ont été encore plus nets cette

année, aussi bien chez les jeunes que chez les adultes qui ont pour certains pu le démontrer durant les championnats. Ce sont désormais six créneaux de cours qui sont proposés : le lundi à 19h30, les ados viennent frapper la balle après leurs cours, suivis des adultes, tandis que le mercredi à 11h30 et le jeudi à 17h30 profitent aux plus jeunes. Le nouveau créneau de cours du jeudi à 18h30 réunit quant à lui quatre femmes tout aussi motivées que les quatre hommes du samedi à 9h30 (Cotisations : de 140 à 170 €).

Il reste cependant des places dans chacun de ces créneaux et c'est pourquoi nous vous invitons à participer à des séances d'essai gratuites.

Nous vous invitons à suivre l'actualité de l'ACC Tennis sur la page Facebook du club : facebook.com/TennisDuCouesnon, à partir de laquelle vous pouvez nous contacter.

ACC BADMINTON



Contact : Sébastien Avenel
06.26.10.22.13 - sebasti1.avenel@gmail.com

La saison 2018/2019 se termine avec de nouvelles ambitions pour la saison à venir. Côté jeune, le groupe est soudé, et l'assiduité des enfants est exemplaire quelle que soit la température de la salle. On observe un groupe de 9 enfants avec différents niveaux, mais l'esprit est au RDV autour de l'animateur de l'OSPAC. Plusieurs de nos jeunes ont participé au Trophée de Pays Jeunes organisé par le BCPF. Côté adulte, l'inscription d'une équipe loisirs en Trophée de Pays a permis de booster la dynamique du groupe adulte. Les rencontres ont été très disputées, et l'équipe commence

à montrer de belles choses. L'assiduité aura également été très importante, tous les mardis soir ont été actifs cette saison. Deux équipes mixtes ont également participé cette année au tournoi loisirs de Gosné.

Le plaisir de jouer est le même, on est là pour passer du bon temps, et là-dessus, tout le monde s'y retrouve. Pour ceux qui souhaitent découvrir ou pratiquer ce sport, n'hésitez pas à venir chercher des infos le mardi soir à partir de 19 h 30. Les jeunes peuvent assister aux séances d'entraînements le mardi soir de 19 h 30 à 20 h 30 et les adultes de 20 h 30 à 22 h 30 à la salle de Saint Jean (**Cotisations : de 55 € à 85 €**).

ACC VOLLEY



Contact : Stéphanie Médard
06.89.50.82.94 - steph-35@laposte.net

Cette année nous avons engagé 1 équipe jeune et 2 équipes adultes en compétition. Chez les jeunes, les M15 masculins ont joué sous forme de plateau environ un samedi sur 2 au cours de cette année. Ils disputent les finales le samedi 11 mai. Chez les adultes, une équipe est montée en « honneur » cette année. Ils effectuent une belle saison puisqu'ils terminent 3ème ex-aequo de leur poule. L'autre équipe a disputé le championnat « excellence » composé d'une seule poule d'une petite dizaine d'équipes. Elle termine à la 2ème place. Au mois de mars, nous sommes allés encourager le Rennes Volley qui jouait contre Narbonne.

Pour l'année prochaine, les horaires d'entraînements restent inchangés chez les jeunes ; Jean-Philippe, Vincent et Stéphanie accompagneront les enfants à partir de 7 ans le vendredi soir de 18h30 à 20h.

Chez les adultes, l'entraînement aura lieu de 20h30 à 22h30 à la salle des sports de Gosné (**Cotisations : de 55 € à 70 €**).

Nous avons besoins de renfort : si tu es né entre 2004 et 2008 et que tu souhaites t'amuser, viens nous rejoindre lors d'un entraînement. Nous sommes également à la recherche de joueurs adultes, avec une forte nécessité en féminine afin de compléter les équipes mixtes.

ACC FOOT

Contact : Vincent Folliot 06.16.91.31.71
president@acc-foot.fr

Une belle saison pour l'ensemble des catégories à l'image d'un Stade Rennais vainqueur de la Coupe de France. Le travail accompli depuis plusieurs années porte ses fruits, le tout dans la joie et la bonne humeur.

La saison 2019/2020, reprendra dès le lundi 19 août pour les catégories U9/U10/U11/U12/U13 sur le terrain de St Jean à 18h00. Si vous souhaitez intégrer le club, vous pouvez nous contacter ou vous déplacer au terrain à partir de cette date.

Le nombre important d'enfants dans chaque catégorie, permet d'organiser des séances intéressantes avec de la concurrence tout en conservant un aspect ludique.



Les séances d'entraînement se tiennent sur le terrain de Saint-Jean toute la saison, pouvant bénéficier de la salle en cas d'intempéries.

- U6 et U7 mardi 18h15/19h15
- U8 et U9 mercredi 16h/17h
- U10 et U11 mercredi 17h/18h15
- U12 et U13 mercredi 18h15/19h45

Cotisations : de 50 à 75 €

Une séance supplémentaire est proposée le lundi soir pour les U9/U10/U11 de 18h à 19h15. Avec son adhésion au club Rouge et Noir, le club met à disposition des adhérents des places pour assister à chaque match du SRFC à domicile.

Pour tous renseignements

- Le site de la section foot <http://www.acc-foot.fr> les pages Facebook : Avenir Club du Couesnon / TennisDuCouesnon / ACCVolley
- Par courriel president@acc-foot.fr
- Par téléphone au 06 16 91 31 71 par courrier Vincent, 7 La Pâqueraie St Jean s/Couesnon 35140 Rives-du-Couesnon de 10h à 13h

Les dates à retenir pour la saison 2019/2020

- 24 Août Journée des Familles
- 31 Août 1er forum des associations organisé par la commune nouvelle Rives-du-Couesnon
- 4 Janvier Galettes des rois
- 14 et 15 Février Tournoi Futsal
- 4 Avril Repas du Club
- 8 mai – Tournoi Foot en herbe
- 5 Juin – Tournoi Volley-ball



Indépendante de Saint-Georges de Chesné

2019-2020
ISGC

SECTIONS SPORTIVES INDÉPENDANTE DE ST-GEORGES DE CHESNÉ, VENDEL, LA CHAPPELLE ST-AUBERT



La section football de l'ISGC comporte l'effectif le plus important des sections de l'ISGC avec environ 150 licenciés ; il s'agit également de l'unique section engagée en compétitions. Plusieurs catégories existent

au sein de cette section : des débutants u6-u7 jusqu'aux seniors en passant par les féminines...

La catégorie seniors dispose d'environ 65 joueurs pour composer 3 équipes engagées en compétitions tous les dimanches.

L'équipe fanion évolue en championnat régional (R3), les deux autres en championnat district D2 et D3..

L'ISGC a également la chance de pouvoir proposer une activité foot au féminin : une équipe "D-Filles-Foot" (jeunes filles âgées de 9, 10 et 11 ans) et une équipe La constitution d'une troisième équipe est envisagée dans la catégorie 12-14 ans...

Différents moyens de pratiquer son sport favori hors compétition

La pratique d'un sport n'implique pas nécessairement la participation à des compétitions. Bien au contraire, vous pouvez pratiquer un sport simplement pour votre plaisir personnel ou pour entretenir votre corps, sans avoir l'obligation de participer aux compétitions.

N'hésitez pas à vous inscrire dans l'une des sections dites "loisirs" proposées par l'ISGC qui vous accueillera à bras ouverts (la liste des activités proposées se trouve sur la page de droite).

Ces sections qui composent l'association multi-activités sportives de l'ISGC sont à destination des enfants (activité tennis ou bien activité multisports pour découvrir et pratiquer un panel d'activités différentes tout au long de la saison) et à destination des adultes (gymnastique, tennis de table, soccer sur synthé et/ou en salle, danse country et marche à pied).

Des éducateurs diplômés encadrent certaines de ces activités (tennis et multisports pour les enfants ; gym et danse country pour les adultes).

Informez-vous sur les possibilités qui s'offrent à vos enfants et à vous pour pratiquer votre sport préféré hors compétition et pour votre seul loisir. C'est peut-être aussi l'occasion de proposer une nouvelle activité qui vous tiendrait à cœur et que l'ISGC pourrait mettre en place, permettant ainsi de renouveler son offre...

MERCI aux éducateurs, dirigeants, bénévoles, accompagnateurs, parents qui œuvrent régulièrement au bon fonctionnement de ces différentes sections sportives.

Un éventuel rapprochement des deux associations sportives ACC / ISGC...

Les élus de Rives-du-Couesnon et la présidente de l'ISGC ont initié des rencontres entre les deux grandes associations sportives ACC et ISGC sur la base des objectifs suivants :

- mutualiser les ressources de chacune des deux associations (effectifs, encadrements, équipements, budgets...) ;
- proposer si possible des groupes de niveau par activité, par catégorie, par tranche d'âge ;
- élargir l'offre de service sur l'ensemble de la commune nouvelle : nouvelles activités, nouveaux créneaux horaires ;
- déterminer un nouveau projet sportif afin de renouveler nos modes de fonctionnement dans le but d'offrir de nouvelles perspectives sportives aux habitants de Rives-du-Couesnon (éviter l'arrêt des activités sportives ou la fuite de nos sportifs en faisant de nouvelles propositions de services et de fonctionnement...).

Lors du 1^{er} forum des associations organisé le samedi 31 août et à partir de la prochaine rentrée sportive en septembre 2019, les habitants de Rives-du-Couesnon auront la possibilité de rejoindre les sections sportives des deux associations sportives sans différenciation ; pour toutes interrogations à ce sujet, contacter Valérie Georgeault, présidente des sections sportives de l'ISGC (isgcpresidence@gmail.com).

NOUVEAU!

Dans le cadre du développement du football loisir et en partenariat avec le District d'Ille-et-Vilaine de Football, il est désormais possible de découvrir de nouvelles activités : foot5 (foot sur petit terrain synthétique comme celui de St-Georges), footnet (tennis-ballon) ou encore foot en

marchant (sport d'équipe inspiré du football, les règles sont légèrement différentes et les joueurs ont interdiction de courir).

La pratique du football loisir peut s'envisager aussi bien au masculin qu'au féminin (activités mixtes).



Indépendante de Saint-Georges de Chesné

ISGC



SECTIONS SPORTIVES INDÉPENDANTE DE ST-GEORGES DE CHESNÉ, VENDEL, LA CHAPELLE ST-AUBERT

L'ISGC est en mesure de vous proposer un certain nombre d'activités sportives (en compétition ou sous forme de loisirs) encadrées par des éducateurs sportifs et/ou bénévoles. N'hésitez pas à venir faire des essais et compléter leurs effectifs... Pour la pratique de ces activités, elle dispose de deux terrains de foot enherbés (St-Georges et Vendel), d'un terrain synthétique foot5 entièrement clos, d'un terrain city, d'une salle des sports et d'une salle de motricité/gym.

Pour les enfants

FOOTBALL
masculin et féminin
MULTISPORTS
TENNIS

Pour les adultes

FOOTBALL
(NIVEAUX RÉGIONAL ET DISTRICT)
masculin et féminin
GYM (RENFORCEMENT MUSCULAIRE)
DANSE COUNTRY
TENNIS DE TABLE
SOCCER (FOOT SUR SYNTHÉ OU
EN SALLE)
MARCHE À PIED

PARTICULARITÉ

Depuis avril 2015,
une section foot
"au féminin" existe
avec 2 catégories :

- u9-u10-u11
- seniors

En projet : 1 équipe u13

Sur proposition, l'ISGC peut aussi mettre en place de nouvelles activités sous conditions d'obtenir un nombre d'adhérents suffisants ainsi qu'un encadrant. Exemples : gym baby et sportive (4-7 ans), tennis de table enfants, running pour les adultes, gym d'entretien pour les retraités, etc... N'hésitez pas à nous faire des propositions.

À NOTER

Le repas annuel
des sections sportives
de l'ISGC aura lieu
le samedi soir
26 octobre 2019

N'attendez pas la rentrée pour vous inscrire,
adressez dès maintenant un mail à l'adresse suivante :

isgcpresidence@gmail.com

et vous obtiendrez les renseignements souhaités ainsi que les fiches d'inscription.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site : **<http://isgc.fr>**



CLUB DE LA 2^E JEUNESSE

Le Club de la 2^e Jeunesse de Saint-Jean-sur-Couesnon a vu, depuis sa création en février 1974, passer plusieurs de ses membres au sein de son bureau. Ils ont tous apporté, chacun à sa façon, leurs touches personnelles pour le bien de notre Club. S'il en est un qui a marqué, durant ces 18 dernières années notre club, c'est bien lui, notre regretté secrétaire **M. René Delatouche**. D'où cet hommage appuyé que le Club lui adresse dans le nouveau bulletin communal des Rives-du-Couesnon.

Le Club est toujours ouvert pour accueillir de nouveaux membres et, bien sûr, des membres désireux de participer au fonctionnement de notre Club. Nous vous donnons rendez-vous le 31 août 2019 au 1^{er} forum des associations des Rives-du-Couesnon à Saint-Jean-sur-Couesnon.



Principales dates des activités du Club à retenir :

- Le samedi 31 août 2019 : Forum des associations.
- Le dimanche 1^{er} septembre 2019 Repas du Club avec la collaboration du C.C.A.S.
- Le mercredi 11 septembre 2019 : Concours de belote d'automne du Club.
- Le mardi 17 septembre 2019 : Initiation au jeu de Tarot
- Le jeudi 19 septembre 2019 : Sortie du Club thème "Vendanges à Chalonnes-sur-Loire"
- Un mardi dans le mois d'octobre Activité bowling à Fougères (non réservée à ce jour)
- Le mercredi 27 novembre 2019 : Concours de belote au profit du Téléthon.



ASSOCIATION SAINT-MARTIN



À Vendel, l'association Saint-Martin a été créée en décembre 2018. Son but est de favoriser le patrimoine communal et de soutenir le projet de rénovation de l'église, en mettant en place des animations.

Cette année nous avons proposé une marche suivie d'une présentation de l'église par l'abbé Blot et l'abbé Roussel ; sous la forme de 2 circuits : flânerie autour du bourg et une marche campagnarde en passant le Logis de Blot, le moulin avec un retour sur les rives du Couesnon.

Cette manifestation a rassemblé une soixantaine de personnes qui a apprécié la balade sur les bords du Couesnon et les visites proposées. Après la conférence à

l'église, tous les participants ont partagé un moment convivial autour d'un goûter. **On peut adhérer à l'association, en versant un droit d'entrée de 10 €.**



ASSOCIATION EPAL



L'Association EPAL, bureau de Rennes, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap. Vous êtes disponibles pour partir 2, 3 ou 4 semaines sur l'un de nos 200 séjours, rejoignez nos équipes d'animation ! 250 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés
- Obligation de suivre une formation gratuite (1 week-end et 1 samedi)
- Permis B obligatoire

Pour plus de renseignement et postuler :

<http://www.epal.asso.fr/postuler-en-ligne.php>



CALENDRIER PREVISIONNEL DES ANIMATIONS ASSOCIATIVES PROGRAMMEES POUR LE SECOND SEMESTRE 2019

Dimanche 7 juillet	Repas ACCA de St-Jean
Dimanche 21 juillet	Balade dans la baie du Mont-Saint-Michel (ABCD St-Georges)
Samedi 27 juillet	Cochon grillé (Anciens Combattants St-Marc)
Samedi 24 août	Journée sportive des familles à St-Jean (ACC)
Dimanche 25 août	Vide-grenier à St-Jean (Amicale laïque)
Samedi 31 août	1 ^{er} forum des associations organisé par la mairie de Rives-du-Couesnon dans la salle des fêtes de St-Jean de 10h à 13h
Dimanche 1 ^{er} septembre	Repas aînés à St-Jean (Club 2 ^e Jeunesse St-Jean)
Samedi 7 septembre	Fête des Classes 9 à St-Georges
Vendredi 13 septembre	Balade contée autour du bourg de St-Georges (ABCD St-Georges)
Dimanche 6 octobre	Bal à Sens de Bretagne (Sur les pas de Rachel)
Samedi 12 octobre	Fête des Classes 9 à St-Jean et à Vendel
Samedi 26 octobre	Repas sections sportives St-Georges (ISGC)
Lundi 11 novembre	Commémoration de l'armistice de 1918 (Anciens Combattants des 4 communes)
Samedi 23 novembre	Téléthon à St-Marc (Comité des fêtes St-Marc)
Jeudi 5 décembre	Journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France" à Gosné (Anciens Combattants des 4 communes)
Mardi 31 décembre	Soirée de la Saint-Sylvestre à St-Marc (Comité des fêtes St-Marc)

Pour tous renseignements complémentaires au sujet de ces manifestations, contacter les mairies annexes.



GESTION DES DECHETS

Dates de péremption sur les produits

Les dates de péremption présentes sur les produits alimentaires peuvent prêter à confusion.

Doit-on jeter tous les produits ? Quels sont les risques ?

Date dépassée : je jette !

La date limite de consommation (DLC), indiquée par l'expression "à consommer avant le", est appliquée aux produits sensibles et susceptibles de présenter un danger pour la santé après une courte période. La limite doit donc être impérativement respectée.

Une fois les produits ouverts, ils doivent être consommés dans les 48 heures. Il s'agit notamment des viandes, des plats cuisinés ou encore des laitages.

Date dépassée : je peux consommer !

La date de durabilité minimale (DDM) a remplacé en 2015 la date limite d'utilisation optimale (DLUO). Il est ici fait mention de produits d'épicerie, de conserves, de boissons... sur lesquels on peut voir "à consommer de préférence avant le".

Passée la date indiquée, les produits peuvent encore être consommés mais peuvent avoir perdu une partie de leur qualité : goût, texture... Ils n'ont cependant aucun risque sur la santé.



TRI DES DECHETS



Pourquoi doit-on trier ses déchets ?

En 2018, chaque habitant a produit 249 kg de déchets (hors déchèterie), dont 80 kg de recyclables triés dans les sacs jaunes, les bornes à verre et les bornes à papiers.

Les emballages et les papiers recyclables sont déposés au centre de tri, situé à Vitré. Ils sont séparés en 9 matières (différents types de plastique, d'acier, le papier...) puis expédiés dans des usines de recyclage.

Là-bas, la matière est récupérée pour fabriquer de nouveaux objets. La bouteille d'eau transparente devient de la fibre polaire alors que la canette de soda est transformée en chaise aluminium.

La collecte et le traitement des déchets a un coût pour l'habitant. Mais il diffère selon que le produit est recyclable ou non. Ainsi une bouteille en plastique jetée avec les ordures ménagères coûte 7,2 fois plus à l'habitant que si elle est bien triée.



CONSIGNES ET CHIFFRES

Collecte des bacs

Pour être collectés, les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte, avec la poignée côté rue. Les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs fermés à l'intérieur du bac. En cas de jour férié, toutes les collectes sont décalées d'une journée jusqu'au samedi. Le prochain jour férié : 15 août.

Le geste du mois

Chaque année, 30 kg de publicités sont déposés dans les boîtes aux lettres. Apposer un Stop-Pub est un geste simple pour réduire sa production de déchets. Des Stop-Pubs sont disponibles sur simple demande auprès du SMICTOM.

Le chiffre du mois

Sur le premier trimestre 2019, la production d'ordures ménagères des habitants du SMICTOM du Pays de Fougères a diminué de 4 %. Un bon chiffre qu'il faut confirmer tout au long de l'année !

Mairie Rives-du-Couesnon

mairie@rives-du-couesnon.fr

Saint-Jean-sur-Couesnon	Mairie annexe de Saint-Georges-de-Chesné	Saint-Marc-sur-Couesnon	Vendel
Ouverture au public :	Ouverture au public :	Ouverture au public :	Ouverture au public :
Lundi : 9h - 12h / 14h - 19h Mercredi, jeudi et vendredi : 9h - 12h 1 ^{er} samedi de chaque mois : 9h - 12h	Lundi, mardi et jeudi : 9h - 12h vendredi : 14h - 17h 3 ^e samedi de chaque mois : 9h - 12h	Lundi : 14h - 17h Mardi, jeudi et vendredi : 9h - 12h 2 ^e samedi de chaque mois : 9h - 12h	Lundi et vendredi : 14h - 17h Mercredi : 9h - 12h 4 ^e samedi de chaque mois : 9h - 12h
 02 99 39 12 57	 02 99 97 61 85	 02 99 39 12 54	 02 99 97 62 39

Écoles publiques du Syndicat intercommunal de regroupement scolaire	Saint-Georges-de-Chesné La directrice : Mme Olivard	02 99 97 66 58
	Saint-Jean-sur-Couesnon La directrice : Mme Le Roux	02 99 39 10 95
	Saint-Marc-sur-Couesnon La directrice : Mme Lebreton	02 99 39 15 24
	Vendel La directrice : Mme Gilson	02 99 97 62 32
	La Chapelle Saint-Aubert La directrice Mme Ihuello	02 99 18 79 34
Bibliothèque municipale 7 bis rue des Écoles Saint-Jean-sur-Couesnon	Mercredi : 10h45 à 12h15 et de 16h30 à 18h Vendredi : 16h30 à 18h Samedi : 10h30 à 12h30	02 99 39 61 88 biblisjean@gmail.com
Médiathèque La Pozz Saint-Marc-sur-Couesnon	Mercredi : 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h Jeudi : 16h à 18h Samedi : 10h à 12h	02 99 69 55 40 bibliostmarccouesnon@gmail.com
Bibliothèque municipale Saint-Georges-de Chesné	Mercredi : 15h30 à 18h Jeudi : 16h30 à 18h	02 30 96 63 77 biblio.sgdc@gmail.com
Bibliothèque municipale Vendel	Samedi : 10h à 12h30	

<p>PAE 4, route Nationale Saint-Jean-sur-Couesnon</p>	<p>Pierrette Leduc Permanences : Mardi : 9h - 12h30 Et l'après-midi sur RDV</p>	<p>02 99 98 59 43 pae@fougeres-agglo.bzh</p>
<p>RIPAME 5, rue des Écoles Saint-Jean-sur-Couesnon</p>	<p>Nolwenn Rondin Permanences sur RDV : Jeudi : 13h30 - 19h Permanences téléphoniques : Vendredi : 13h30 - 15h30</p>	<p>06 43 47 74 63 02 30 96 45 49 ripame@fougeres-agglo.bzh</p>
<p>ALSH 6 – 8, rue des Écoles Saint-Jean-sur-Couesnon</p>	<p>Céline Pison Permanences : Lundi : 8h45 - 11h Mercredi : 9h - 17h</p>	<p>06 07 24 13 46 Stjean.alsh@fougeres-agglo.bzh</p>
<p>Architecte conseil</p>	<p>Marie-Jeanne Guillerm Prendre RDV</p>	<p>02 99 94 50 34</p>
<p>EDF 1, rue de la Moussais 35305 Fougères</p>		<p>09 69 32 18 79 www.edf.fr</p>
<p>STGS 22, rue des Grèves 50307 Avranches Cedex</p>	<p>Service Astreinte : 7/7 jours - 24/24 heures Accueil clientèle : Du lundi au vendredi : 8h - 18h</p>	<p>09 69 32 69 33 www.stgs.fr eau@stgs.fr</p>
<p>ORANGE</p>	<p>1013</p>	<p>1013</p>
<p>Les pompiers</p>		<p>18 A partir d'un portable : 112</p>
<p>SAMU 35</p>		<p>15</p>
<p>CPAM 3, avenue François Mitterrand 35300 Fougères</p>	<p>Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h Ouverture à 10h30 le 1^{er} jeudi</p>	<p>3646</p>
<p>Centre des Finances publiques 1, rue Bad Munstereifel 35300 Fougères</p>	<p>Trésorerie</p>	<p>02 99 99 78 40</p>
<p>Service cadastre 1, rue Bad Munstereifel 35300 Fougères</p>	<p>Du lundi au vendredi</p>	<p>02 99 17 25 00 www.cadastre.gouv.fr</p>
<p>TELEPOINTS.INFO</p>	<p>Accès au solde de points sur le permis de conduire : Accès direct aux places de stages dans la région :</p>	<p>www.telepoints.info www.permissapoints.fr</p>



Saint-Jean-sur-Couesnon

02 99 39 12 57

Saint-Georges-de-Chesné

02 99 97 61 85

Saint-Marc-sur-Couesnon

02 99 39 12 54

Vendel

02 99 97 62 39

Bonnes vacances à tous !